



HESPER

GUIDE DU CITOYEN 2018

HESPER
eng Gemeng mat
Flair

www.hesperange.lu

WP

PRINTED IN
LUXEMBOURG

Le papier ayant servi à l'impression de ce guide n'a pas été blanchi au chlore (100% recyclé).

Gedruckt auf umweltfreundlichem, chlorfrei gebleichtem Papier (100% wiederverwertet).

Editeur / Herausgeber :

Administration Communale de Hesperange

B.P. 10, L-5801 Hesperange

www.hesperange.lu

Design et production : barth&design

Impression : WePrint s.à r.l.

Avril 2018



HESPER

GUIDE DU CITOYEN 2018

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Soyez les bienvenus dans notre belle commune « Eng Gemeng mat Flair », une commune qui est fière de vous offrir une grande qualité de vie.

Un déménagement présente toujours un grand défi. Afin de vous repérer rapidement dans votre nouvelle commune, je vous invite à lire ce guide du citoyen où vous trouverez de nombreuses informations p.ex. sur l'enseignement, les maisons-relais, l'environnement, le transport public et la mobilité douce.

J'espère que ce guide deviendra un incontournable dans votre vie quotidienne.

En mon nom personnel ainsi qu'au nom des membres du collège des bourgmestre et échevins, du conseil communal et de tous les collaborateurs, merci d'avoir choisi de vivre en notre commune.

Gardez ce guide à portée de main.

Je vous souhaite une bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right, and a vertical line crossing it near the end. The signature is enclosed in a faint, light-colored oval border.

Le Bourgmestre
Marc Lies



Léif Matbierger

Léif Matbiergerinnen,

Häerzlech wëllkomm an eiser flotter Gemeng, enger „Gemeng mat Flair“ déi houfreg ass lech eng grouss Liewensqualität bidden ze kënnen.

En Déménagement bedeit ëmmer eng grouss Erausforderung. Fir lech awer schnell an Ärer neier Gemeng erëm ze fannen, bidden ech lech dës „guide du citoyen“ opmierksam ze liesen. Hei fannt Dir vill nützlich Informatiounen ënner anerem iwwert d'Schoulen, d'Maison Relaisen, d'Ëmwelt, den effentlechen Transport ewéi och iwwert déi douce Mobilitéit.

Ech hoffen datt dës Guide lech dagdeeglech eng Hëllef wäert sinn.

A mengem perséinlechen Numm, am Numm vum Schaffen- a Gemengerot awer och am Numm vum Gemengepersonal soen ech lech Merci datt Dir lech entscheet hutt an eiser Gemeng ze wunnen.



Marc Lies

Buergermeeschter





*Häerzlech wëllkomm an
der Gemeng Hesper*



*La commune de Hesperange
vous souhaite la bienvenue*



COMMUNE

Check list
Plan de ville
Informations
Collège échevinal

Conseil Communal / Annuaire
SMS2Citizen
Commissariat de police
Service d'incendie et de sauvetage

VIE QUOTIDIENNE

Santé
Seniors
Famille et enfants
Jeunesse

Social
Logement
Voisinage
Reebou

VIE SCOLAIRE

Scolarisation
Bâtiments scolaires

Ecole de musique
Structures d'accueil

RELIGION

Service religieux
Secrétariat paroissial

ENVIRONNEMENT

Déchets
Poubelles
Sacs poubelle

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint

TRANSPORT

Parking résidentiel
Plan arrêts bus
Ciruler en bus

Vel'oh
City Mov'
Chargy

RACCORDEMENTS

Eau
Gaz
Electricité

TV
Téléphone

LOISIRS

Associations sportives
Associations culturelles
Associations diverses

Aires de jeux
Infrastructures sportives
Tourisme

DIVERS

Subventions communales
Chiens

Portail citoyens
Notes





Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



KlimaPakt

meng Gemeng engagéiert sech



GEMEINDE

Check List
Stadtplan
Informationen
Schöfferrat

Gemeinderat/Telefonbuch
SMS2Citizen
Polizeikommissariat
Feuerwehr

1**COMMUNE**

Check list
Plan de ville
Informations
Collège échevinal

Conseil Communal
SMS2Citizen
Commissariat de police
Service d'incendie et de sauvetage

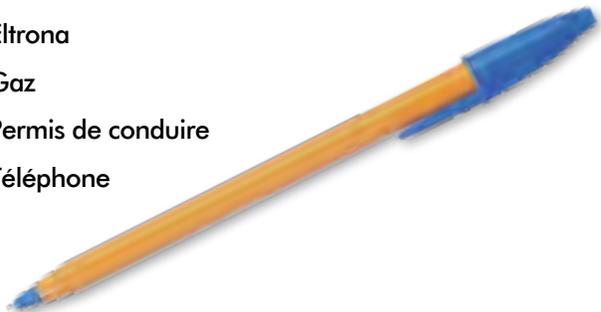


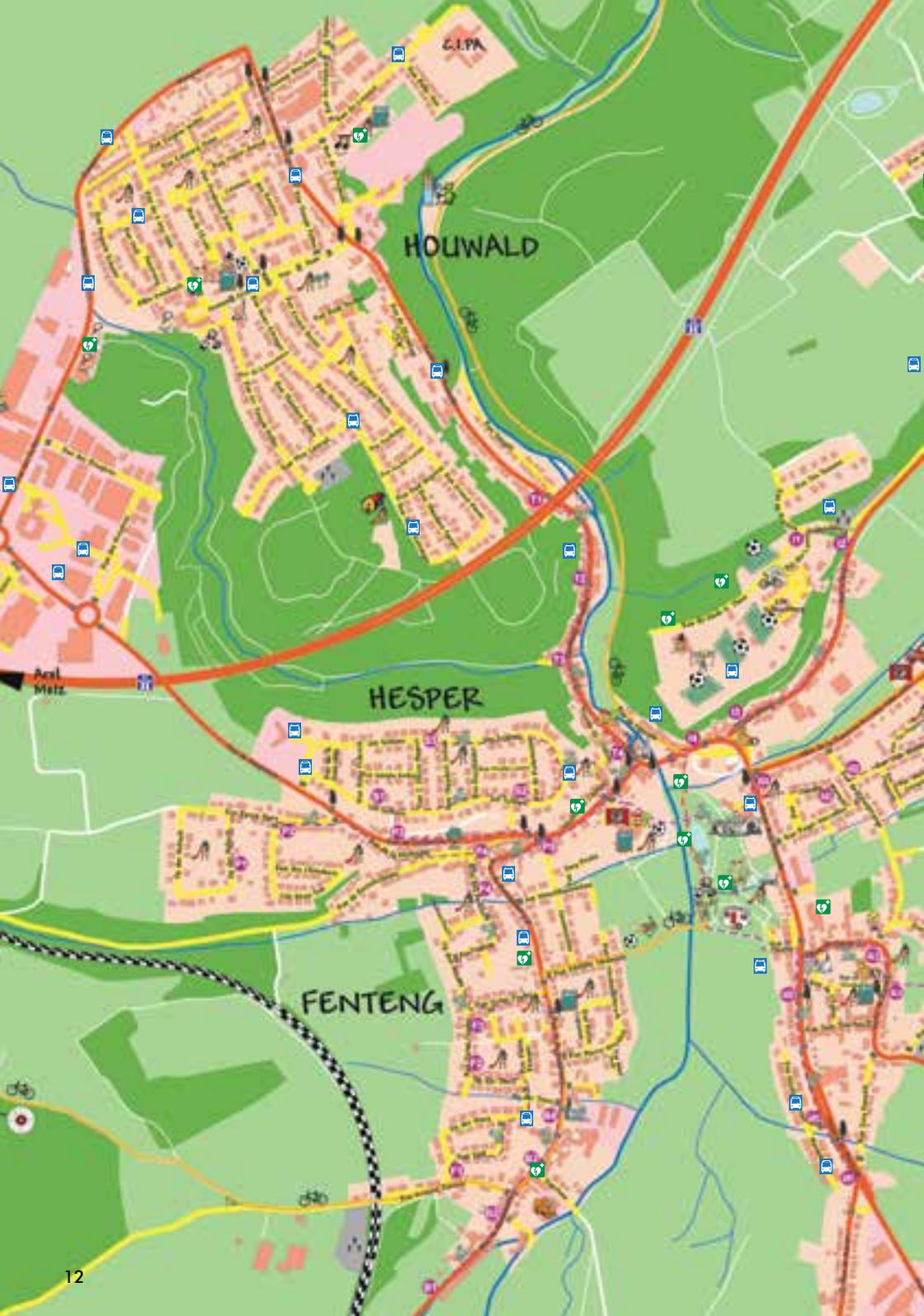
COMMUNE

- Carte chèque-service
- Carte Oeko-Center
- Copies conformes
- Déclaration d'un chien
- Eau
- Enseignement
- Inscriptions aux listes électorales
- Inscription de l'enfant à l'école fondamentale
- Maison relais
- Parking résidentiel
- Passeports/carte d'identité
- Pedibus
- Poubelles/Sacs poubelle
- Restaurant scolaire
- Sacs « Valorlux »

AUTRES

- Contrôle technique Sandweiler
- Electricité
- Eltrona
- Gaz
- Permis de conduire
- Téléphone





HOUWALD

HESPER

FENTENG

CLPA

Pool
Meitz

PLAN DE VILLE



-  Schuel
-  Kirche
-  Musikschuel
-  Museum, Biblio
-  Kinotheater
-  Postamt
-  Polizeistation
-  Gassenlich-Platz
-  Hauptstrasse mit off. Verkehr
-  Fahrradweg
-  Spitzplatz
-  Waldspitzplatz
-  Radweg
-  Holzgeschichtsmuseum
-  Uhren-Turm
-  Spiralturm
-  Tempel
-  Fussballplatz
-  Tennis
-  Schwimmplatz
-  Beach Volley
-  Wasser-Platz
-  Springbrunnen
-  Camping
-  Kinotheater
-  Schloss
-  Kirche
-  Burg
-  Festung
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss
-  Schloss





La commune de Hesperange

- s'étend sur 27,22 km²
- comprend 5 sections :
 - Alzingen
 - Hesperange
 - Howald
 - Fentange
 - Itzig
- compte environ 15.200 habitants dont environ 52,94 % de non-Luxembourgeois de plus de 110 nationalités différentes
- population quasiment doublée les 30 dernières années

Section A :	Hesperange et Howald	4,59 km ²
Section B :	Itzig	11,17 km ²
Section C :	Alzingen	7,75 km ²
Section D :	Fentange	3,71 km ²
Superficie du bois communal		311 ha
Superficie des terres et prés communaux		57 ha
Voirie vicinale		
	35 km	
Voirie rurale		10 km







Marc Lies, Bourgmestre (CSV)



Diane Adehm, Echevin (CSV)



Georges Beck, Echevin (CSV)



Romain Juncker, Echevin (CSV)



Robert Leven (CSV)



Guy Wester (CSV)



Jean Theis (CSV)



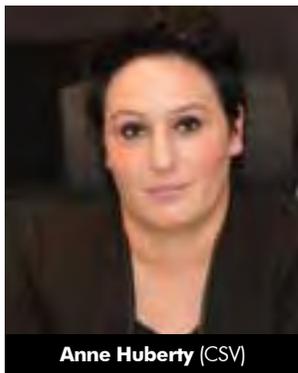
Henri Pleimling (DP)



Roland Tex (Déi Gréng)



Marie-Lynn Keller (Déi Gréng)



Anne Huberty (CSV)



Claude Lamberty (DP)



Myriam Feyder (DP)



Carole Goerens (Déi Gréng)



Rita Velasquez (LSAP)

Le conseil communal se réunit chaque fois que l'exigent les affaires courantes comprises dans ses attributions. Il est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins et ses séances sont placées sous la présidence du bourgmestre.

Heures d'ouverture de la mairie : tous les jours de 7h45 – 11h45 et de 13h30 – 17h00
mercredi nocturne : ouverture des bureaux jusqu'à 18h00 (tous les services)

Adresse : Commune de Hesperange
474, route de Thionville
L-5886 Hesperange

E-mail : info@hesperange.lu

Personne de contact	Téléphone	Fax
----------------------------	------------------	------------

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Marc Lies , Bourgmestre	Secrétariat :		
Diane Adehm , Echevin	Martine Wagner	36 08 08 230	36 00 06
Georges Beck , Echevin	martine.wagner@hesperange.lu		
Romain Juncker , Echevin	Chantal Bernard	36 08 08 231	
	chantal.bernard@hesperange.lu		

DEPARTEMENT SECRETARIAT

Secrétariat

Secrétaire Communal	Jérôme Britz	36 08 08 206	
	jerome.britz@hesperange.lu		
Secrétaire Communal adjoint	Carine Mertes	36 08 08 1	36 08 08 237
	carine.mertes@hesperange.lu		

Bureau du personnel

Tom Probst	36 08 08 295	36 08 08 333
tom.probst@hesperange.lu		
Luc Dirckes	36 08 08 204	
luc.dirckes@hesperange.lu		

Relations publiques

Culture, manifestations, publications	Paul Kridel	36 08 08 203	36 08 08 273
	paul.kridel@hesperange.lu		
	Sandra Dos Santos	36 08 08 205	
	sandra.dossantos@hesperange.lu		
	Frédéric Theis	36 08 08 226	
	frederic.theis@hesperange.lu		
	Claude Genson	36 08 08 202	
	claud.genson@hesperange.lu		
	Vincent Kieffer	36 08 08 206	
	vincent.kieffer@hesperange.lu		

IT et nouvelles technologies

Frédéric Feijo	36 08 08 221	
frederic.feijo@hesperange.lu		
Laurent Blum	36 08 08 239	
laurent.blum@hesperange.u		

Bureau de la population

population@hesperange .lu	36 08 08 280	
Déclarations d'arrivée/ départ à l'étranger	Arthur Gansen	36 08 08 223 36 08 08 214
	arthur.gansen@hesperange.lu	
Cartes d'identité, passeports Etat Civil – indigénat –	Frédéric Schiltz	36 08 08 217
	frederic.schiltz@hesperange.lu	
listes électorales	Carole Becker	36 08 08 207
Déclarations chiens/ vignettes parking résidentiel	Patricia Majoie	36 08 08 215
	patricia.majoie@hesperange.lu	

	Personne de contact	Téléphone	Fax
Réception	Nadia Vocaturo nadia.vocaturo@hesperange.lu	36 08 08 1	
	Sandra Rubio sandra.rubio@hesperange.lu	36 08 08 1	
	Brooke Lopes brooke.lopes@hesperange.lu	36 08 08 1	

DEPARTEMENT DES FINANCES

Recette Communale

Receveur Communal	Sandra Arend sandra.arend@hesperange.lu	36 08 08 218	36 94 28
Caisse – Impôts communaux	Isabelle Marx isabelle.marx@hesperange.lu	36 08 08 216	36 08 08 416
	Gérard Theisen gerard.theisen@hesperange.lu	36 08 08 238	36 08 08 416

Service Financier

Taxes communales (factures eau et compteurs d'eau)	36 08 08 421	36 08 08 210
Autres factures et domiciliations (hors factures d'eau)	36 08 08 422	
Changement poubelles, déchets encombrants et repas sur roues	36 08 08 423	
Impôt Foncier, subsides/ primes (scolaire, construction, écologique)	36 08 08 424	
Frank Zeimes frank.zeimes@hesperange.lu	36 08 08 208	
Frédéric Mayné frederic.mayne@hesperange.lu	36 08 08 220	
Romain Wagner romain.wagner@hesperange.lu	36 08 08 219	
Dan Holtgen dan.holtgen@hesperange.lu	36 08 08 224	

Recette Office Social

Thierry Kreins thierry.kreins@hesperange.lu	36 08 08 288
---	--------------

	Personne de contact	Téléphone	Fax
DEPARTEMENT TECHNIQUE			
Secrétariat	Ingrid Engel ingrid.engel@hesperange.lu	36 08 08 245/248	36 07 40
Service Technique			
Infrastructures - canal.	Jean-Paul Flesch jean-paul.flesch@hesperange.lu	36 08 08 244	36 08 08 444
Environnement, Canalisation, Eau	Patrick Heynen patrick.heynen@hesperange.lu	36 08 08 246	
Infrastructures - Voirie	Roland Spiroux roland.spiroux@hesperange.lu	36 08 08 247	
Entretien bâtiments publics	Ivica Repusic ivica.repusic@hesperange.lu	36 08 08 272	
Centrale d'achats et Entretien bâtiments	Franck Siebenbour franck.siebenbour@hesperange.lu	36 08 08 243	36 08 08 270
Service des Régies Fentange	Jean Stein jean.stein@hesperange.lu	36 08 08 373	
Espace verts Itzig	Roby Birchen roby.birchen@hesperange.lu	36 08 08 399	36 08 08 398
Secrétariat du Service des Régies	Jeff Watgen jeff.watgen@hesperange.lu Nathalie Backes nathalie.backes@hesperange.lu	36 08 08 372	36 88 72
Service de l'Architecte			
Architecte PAP / PAG	Roger Langers roger.langers@hesperange.lu Tom Frising tom.frising@hesperange.lu	36 08 08 241	36 08 08 251
Autorisations / Contrôle chantiers	Roland Milbert roland.milbert@hesperange.lu	36 08 08 242	
Responsable du bâtiment	Claude Mangen claudemangen@hesperange.lu Joël Schadeck joel.schadeck@hesperange.lu Georges Derr georges.derr@hesperange.lu	36 08 08 267	36 08 08 269
Responsable CELO	Joël Schadeck Joël Fischer	36 08 08 292	

	Personne de contact	Téléphone	Fax
SERVICES COMMUNAUX ET INSTITUTIONS			
Service Scolaire	Michel Donven michel.donven@hesperange.lu	36 08 08 225	36 08 08 316
	Chantal Bernard chantal.bernard@hesperange.lu	36 08 08 231	
	Martine Wagner martine.wagner@hesperange.lu	36 08 08 230	
Ecole de Musique	Chargé de Direction	36 08 08 234	36 08 08 316
	Chantal Bernard chantal.bernard@hesperange.lu	36 08 08 231	
	Martine Wagner martine.wagner@hesperange.lu	36 08 08 230	
Service à l'Égalité	Marie-Paule Muller marie-paule.muller@hesperange.lu	36 08 08 201	36 08 08 213
Office Social	2e étage CELO 476, rte de Thionville, L-5886 Hesperange		
Secrétariat	Marie-Paule Muller marie-paule.muller@hesperange.lu	36 08 08 201	36 08 08 213
Assistantes sociales	Uschi Erasme uschi.erasme@hesperange.lu	36 08 08 480	26 36 08 73
	Anne-Marie Probst anne-marie.probst@hesperange.lu	36 08 08 482	26 36 08 73
	Anna Marques anna.marques@hesperange.lu	36 08 08 481	26 36 08 73
Agents Municipaux – Gardes Champêtres	2e étage CELO 476, rte de Thionville, L-5886 Hesperange		
	Nico Thill nico.thill@hesperange.lu	36 08 08 400	36 08 08 410
	Steve Hatto steve.hatto@hesperange.lu	36 08 08 404	
	Christian Pott christian.pott@hesperange.lu	36 08 08 406	
	Artur Jorge De Jesus Gaspar artur.dejesusgaspar@hesperange.lu	36 08 08 402	
	Pol Petit pol.petit@hesperange.lu	36 08 08 407	
	Fabienne Leurs fabienne.leurs@hesperange.lu	36 08 08 401	
Secrétariat			
Service Nettoyage	Ronny Wies ronny.wies@hesperange.lu	36 08 08 258	
Oeko-Center Hesperange	Tom Majeres	26 36 67 1	26 36 67 22

	Personne de contact	Téléphone	Fax
Maison des Jeunes	Pol Godinho info@jugendtreffhesper.lu	26 36 02 88	26 36 02 86
Maison relais			
Coordinateur général	Claude Gleis maisonrelais@sej-hesper.lu	36 70 44-728	
Secrétariat	Christiane de la Hamette Natalie Fellerich cantine@sej-hesper.lu et secretariat-mr@sej-hesper.lu	36 70 44-732 36 70 44-729	
Hesperange			
Heesprénger	Kathrin Geisen heesprenger@sej-hesper.lu	36 00 60 550	
Mini-Heesprénger	Christiane Ralinger miniheesprenger@sej-hesper.lu	36 08 08 570	
Howald Couvent			
Wissbei	Jennifer Back wissbei@sej-hesper.lu	24 83 90 70	
Itzig			
Holzwiermercher	Fabienne Haan holzwiermercher@sej-hesper.lu	36 70 44-730	
Alzingen			
Reewiermercher	Zoé Scheffen reewiermercher@sej-hesper.lu	36 85 16 610	
Hesper beweegt sech			
	Miguel Da Costa hbs@sej-hesper.lu	36 70 44-731	
Crèche Jangeli	Marcel Reeff jangeli@sej-hesper.lu	26 36 16 17	26 36 16 20
Crèche Charly	Danielle Rapp charly@sej-hesper.lu	26 64 09 1	
Recette communale	Comptes bancaires de la Recette Communale de Hesperange		
	BCEE	LU97 0019 1001 0177 1000	
	BGLL	LU23 0030 0326 5092 0000	
	CCPL	LU53 1111 0029 6959 0000	
	BIL	LU77 0029 1310 7170 0000	
	BLUX	LU48 0080 3851 5800 1003	
	CCRA	LU88 0090 0000 0539 2006	

Nous acceptons les cartes bancaires suivantes:



	Personne de contact	Téléphone
NUMEROS UTILES		
Permanence technique en dehors des heures de bureau	Jean Stein	621 166 328
Permanence déclarations décès les weekends et jours fériés		621 227 434
Réservations salles/tombolas/nuits blanches	Nathalie Backes / Jeff Watgen	36 08 08 371/372
CIGL – Hesper Geschirkëscht		24 83 61-1
Préposé forestier		36 08 08 453
Repas sur roues		36 08 08 219 / 36 08 08 288
Croix Rouge		26 36 18 58
Secrétariat paroissial		36 97 24
Camping Bon Accueil		36 70 69
Office Social		36 08 08 201
Assistantes sociales (<i>uniquement sur rendez-vous</i>)		36 08 08 480 /481/ 482
Service Téléalarme		26 32 66 1
Centre Sportif Holleschbierg		26 36 63 22
CIPA Howald		26 84 48 44
Centre d'Intervention du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Commune de Hesperange (<i>info@cihesper.lu</i>)		26 36 66-1
Commissariat de Police Hesperange		24 44 62 00
Police – Urgences		112
Pompiers – Urgences		112
Creos Dépannage	Electricité : 80 02 99 00	Gaz : 80 07 30 01
Creos raccordement aux réseaux	Electricité : 26 24 87 21	Gaz : 26 24 87 27
Creos Lecture compteurs		26 24 87 24
Eltrona – Antenne Collective		49 94 66 1
Enovos Luxembourg SA		27 37 1
Bierger-Center Luxembourg		4796-2200
Mobilitéitszentral		24 65 24 65

En formant le numéro **112** vous pouvez également obtenir des renseignements concernant :

- Les médecins et les médecins-dentistes qui sont de garde
- Les hôpitaux et pharmacies de garde
- Les services de dépannage en cas de rupture de conduites d'eau, de gaz et d'électricité

- Les cas d'accidents : ménage, circulation, travail, loisirs, etc....

- Les incendies et les explosions
- Les cas de pollution du milieu naturel
- Les cas de personnes disparues
- Les vétérinaires de garde

www.112.public.lu

www.pharmacie.lu

SMS2CITIZEN

Grâce au service SMS2CITIZEN, le citoyen est tenu au courant des événements qui le concernent tels que les infos trafic, les événements culturels, les manifestations sportives, les interruptions des services communaux et autres informations générales.

La transmission d'un message via un SMS est simple, courte et rapide. Dorénavant, la commune offre ce service gratuitement à ses citoyens.

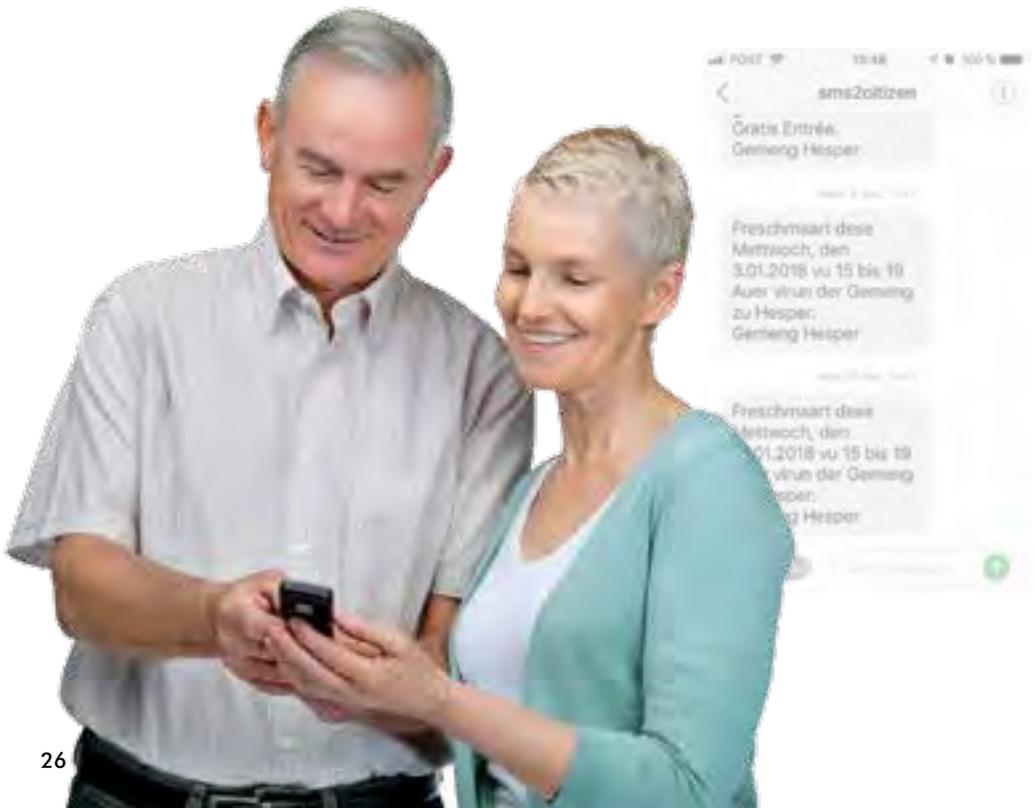
Souscrivez au service SMS2CITIZEN.

Ce service vous permet de recevoir des informations utiles sur votre GSM.

Inscription :

Paul Kridel

Courriel : paul.kridel@hesperange.lu





Changement d'adresse Toute personne qui vient d'établir sa résidence dans la commune doit dans les huit jours de son arrivée, se présenter au bureau de la population pour y faire sa déclaration d'arrivée. Veuillez vous munir des documents suivants:

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valable)
- Contrat de bail, respectivement acte d'achat du notaire
- Contrat de travail (seulement les étrangers venant d'un autre pays)

La personne qui quitte le pays doit faire une déclaration de départ et remettre sa carte d'accès à l'Oeko-Center et sa/ses vignette(s) de stationnement.

Carte d'identité pour Luxembourgeois

Tout d'abord on doit virer :

- 14.- € (à partir de 15 ans)
- 10.- € (jusqu'à l'âge de 14 ans)
- 5.- € (jusqu'à l'âge de 4 ans)
- 45.- € (en cas d'urgence)

sur le compte : « TS-CE CTIE, Cartes d'identités,
B.P 111, L-1011 Luxembourg »

CCPL IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

Au libellé devra figurer : « Carte d'identité + nom et prénom du demandeur ».

Autorisation parentale

L'autorisation parentale est un document officiel par lequel un parent ou tuteur autorise un mineur résident de la commune à sortir du territoire luxembourgeois. Le certificat renseigne entre autre la date de départ et de retour de l'enfant, la destination (localité et pays) et le cas échéant le nom du club sportif, de l'école, de l'association et/ou de la personne qui accompagne l'enfant mineur. Cette autorisation est à faire auprès de la commune de résidence de l'enfant. Le parent qui donne son autorisation doit se présenter personnellement auprès du Bureau de la population muni d'un document d'identité afin de pouvoir légaliser sa signature.

Passeport luxembourgeois



Il faut payer une taxe de 50.-€ (150.-€ en cas d'urgence), respectivement 30.-€ (90.-€ en cas d'urgence) pour enfants en-dessous de 4 ans, par virement au profit de :

« Bureau des passeports ;
43, boulevard F.D. Roosevelt ;
L-2450 Luxembourg »

Comptes Chèques Postaux CCPL :

IBAN LU46 1111, 1298 0014 0000

Au libellé devra figurer : «demande de passeport + nom et prénom du demandeur »

La demande se fait au bureau de la population. La photo sera prise sur place. La preuve du paiement (copie virement) est à présenter.

Attestation d'enregistrement pour des citoyens d'un pays de UE

La demande se fait contre présentation des pièces suivantes

- Pièce d'identité valable
- Contrat de travail ou autre preuve de revenu
- Pour des membres de famille : une preuve du lien

Certificats

Les différents certificats seront établis contre demande soit en se présentant au bureau, soit en demandant par E-Mail, ou téléphone.

Exception : Pour les autorisations parentales et les certificats de vie, l'intéressé doit se présenter personnellement au bureau, avec une pièce d'identité.

Indigénat

Les demandes pour la nationalité luxembourgeoise se font contre remise du dossier complet. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le bureau de la population.

Mariage

Le mariage civil ne peut être célébré que dans la commune où l'un des deux époux a son domicile légal. Il est conseillé aux futurs époux de se renseigner auprès de l'administration communale du lieu du mariage au moins 2 à 3 mois à l'avance sur les documents à fournir. La date et l'heure de la célébration du mariage seront fixées par l'officier de l'état civil et les futurs époux lorsque toutes pièces nécessaires pour la publication des bans ont été remises. Des renseignements détaillés pourront être fournis par le service de l'Etat civil.

Partenariat Toute personne, indépendamment de sa nationalité, peut contracter un partenariat au Luxembourg, à condition qu'elle réside légalement sur le territoire luxembourgeois. Les 2 futurs partenaires doivent se présenter, munis des pièces requises, devant l'officier de l'état civil de la commune du lieu de leur domicile ou résidence commun pour déclarer personnellement et conjointement leur partenariat. Des renseignements détaillés pourront être fournis par le service de l'État civil.

Naissance Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu de naissance. Cette déclaration doit être faite obligatoirement dans les 5 jours, non compris celui de l'accouchement. Une copie est à remettre au bureau de la population de la commune du lieu de résidence.

Décès L'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil du lieu de décès, contre remise d'un certificat médical constatant le décès. Hors les cas prévus par le règlement de police, l'inhumation aura lieu au plus tôt 24 heures et au plus tard 72 heures après le décès.

COMMISSARIAT DE POLICE



494, route de Thionville
L-5886 Alzingen

B.P. 24
L-5801 Hesperange

Horaires :

Ouvert du lundi au vendredi
de 13h00 à 15h00

☎ 24 44 62 00

En dehors des heures d'ouverture contactez
le Centre d'Intervention Luxembourg

☎ 4997- 4500

En cas d'urgence 24h/24h : ☎ 113





SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE



Centre d'Intervention :

112, Allée de la Jeunesse Sacrifiée

L-5863 Alzingen

☎ 26 36 66-1

info@cihesper.lu

www.cihesper.lu

Services assurés :

- Combats d'incendie
 - Enlèvement de nids de guêpes
 - Sauvetages routiers, désincarcérations de véhicules, levages de poids sont quelques thèmes repris par les missions de sauvetage
 - Fuites de gaz et/ou d'eau, ouvertures de porte, pannes d'ascenseur, inondations fluviales ...
 - Premier secours, réanimations
 - Prévention à domicile, renseignement sur l'achat d'extincteurs ...
- Renseignez-vous auprès de vos pompiers.



HESPER
eng équipe mat
Flair



First Responder

Le service d'incendie assure une équipe supplémentaire de deux effectifs qui sont en permanence 24/24 heures et 7/7 jours. Ces personnes sont équipées du matériel de premier secours et d'une voiture de service. Les pompiers qui assurent cette garde ont tous suivi une formation complémentaire dans la manipulation d'un défibrillateur semi-automatique et des gestes de premier secours.

Leurs rôles principaux :

- Diminution du temps de latence entre l'alerte et l'arrivée de l'ambulance/SAMU
- Prise en charge de la victime
- Mettre en œuvre les gestes de premiers secours
- Support des services médicaux sur le lieu d'intervention

Toujours à la recherche de volontaires.... Intéressé ?
Plus d'info :

Tél.: 26 36 66 ou info@cihesper.lu
www.cihesper.lu



ALLTAGSLEBEN

Gesundheit
Senioren
Familie/Kinder
Jugend

Soziales
Wohnungswesen
Nachbarschaft
„Reebou“

VIE QUOTIDIENNE

Santé
Seniors
Famille et enfants
Jeunesse

Social
Logement
Voisinage
Reebou



CELO - centre médical	476, route de Thionville L-5886 Hesperange	www.cmhesper.lu
Dr. Thierry Niclou	Médecin généraliste	
Dr. Pascale Schanen	Médecin généraliste	
Dr. Guy Schanen	Médecin généraliste	
Marc Trierweiler	Médecin généraliste	
Pamela Frisch	Médecin généraliste	
Sophie Ludovicy	cardiologue	
Patricia Del Fabbro	neurologue	
Consultations pour enfants de 0 – 4 ans	1, rue Joseph Paquet L-5872 Alzingen	36 01 69
D'Verbandskëscht	2, rue de Roeser L-5865 Alzingen	26 36 26 02
Gesond.lu	380, route de Thionville, L-5884 Hesperange Info et RDV 26 78 00 40	Fax : 26 78 00 41
Hëllef Doheem	283a, route de Thionville L-5885 Hesperange hesperange.equipedirigeante@shd.lu	40 20 80-6300 Fax: 40 20 80-6309
Help	183 route de Thionville L-2611 Howald	26 64 99 69
Kinésithérapeutes		
Christiane Putz / Fabrice Cnyrim	427, route de Thionville L-5887 Alzingen	36 00 09
Olivier Gallien / Elisabeth Runner / Marie-Hélène Schockmel	2, Hondsbréck L-5835 Alzingen	27 12 67 43
Kiefer & Associés	429, route de Thionville L-5887 Alzingen	26 67 08 17
Eric Thomas	2, avenue Gr.-Duc. Jean L-1842 Howald	26 84 51 88
Kinésithérapeutes / Ostéopathe		
Christine Klaeren	8, Ceinture des Rosiers L-2446 Howald	26 48 04 54

Médecins généralistes

Dr. Carole Goerens	2, rue A. Rausch L-5864 Fentange	26 36 04 07
Dr. Hanns-Christian Lentze	6, rue du Couvent L-1363 Howald	29 63 61
Dr. Thierry Niclou	359, route de Thionville L-5885 Hesperange	36 74 74
Dr. Guy Schanen	498, route de Thionville L-5886 Alzingen	36 82 66
Dr. Pascale Schanen	498, route de Thionville L-5886 Alzingen	36 82 66
Dr. Jacques Scheifer	10, rue Jos Felten L-1508 Howald	49 24 17
Dr. Charles Scholl	21a, Rangwee L-2412 Howald	48 30 04

Médecin psychiatre et pédopsychiatre

Dr. Raymonde Schmit	35, Cité Holleschbierg L-5831 Hesperange	36 55 35
---------------------	---	----------

Médecin spécialiste en pédiatrie

Dr. Christiane Köonner	5, rue du Couvent L-1363 Howald	40 13 51
------------------------	------------------------------------	----------

Médecin spécialiste en orthopédie

Dr. Carsten Duwe	151, rue de Bettembourg L-5811 Fentange	26 55 10 55
------------------	--	-------------

Médecins - dentistes

Dr. Alain Didier	37, avenue G.-D. Jean L-1842 Howald	49 65 98
Dr. Maryse Bertemes	37, avenue G.-D. Jean L-1842 Howald	49 65 98
Dr. André Folschette	10, rue du Couvent L-1363 Howald	49 35 20
Dr. Lena Baraka	387, route de Thionville L-5885 Hesperange	36 74 81 1
Dr. Caroline Schellenberger	2, rue de l'Ermitage L-5821 Howald	28 79 55 29
Dr. Emanuela Mezzanotte	36, Rangwee L-2412 Howald	26 48 15 48
Dr. Marc Docquier	349, route de Thionville L-5885 Hesperange	27 12 61 33
Dr. Claude Schroeder	498, route de Thionville L-5886 Alzingen	36 94 46

Dr. Robert Reinesch	387, route de Thionville L-5885 Hesperange	36 74 81 1
Dr. Olivier Otte	387, route de Thionville L-5885 Hesperange	26 12 38 96
Dr. Laurent Elz	8, rue Nicolas Wester L-5836 Alzingen	26 36 00 40
Dr. Negin Azargin	387, route de Thionville L-5885 Hesperange	36 74 81 1
Dr. Michèle Reuland	8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée L-5863 Hesperange	26 36 22 90
Dr. Christelle Vertommen	8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée L-5863 Hesperange	26 36 22 90
Dr. Héloïse Dejardin-Botelho	32, rue de Sandweiler L-5974 Itzig	27 12 65 05

Pharmacies

Uelzechtdallapdikt	456, route de Thionville L-5886 Hesperange	24 83 65-1
Pharmacie de l'Éléphant	4 rue Jos Felten L-1508 Howald	29 75 95

Prises de sang

Laboratoires Ketter-Thill	7, rue de Bettembourg L-5810 Hesperange	488 288-1
Gesond.lu	380, route de Thionville, L-5884 Hesperange Info et RDV	26 78 00 40
Laboratoires Réunis	CELO - centre médical 476, route de Thionville, L-5886 Hesperange	www.cmhesper.lu 78 02 90 1
Laboratoires Les Forges du Sud	4, rue Jos Felten L-1508 Howald	26 48 39 50

Service « Krank Kanner doheem »	48 07 79
--	----------



DEFIBRILLATEURS A HESPERANGE (voir page 12-13)

Centre Sportif Holleschbiere, rue du Stade, Hesperange

Ecole Alzingen, 20 rue de Syren, Hesperange

Stade Kongs - rue de la Promenade, Hesperange

Ecole Howald, 28 rue de l'Ecole, Howald

Fentange - Hall, 119c, rue de Bettembourg, Fentange

Ecole Fentange

Ecole de Hesperange

Tennishalle, Howald

Holleschbiere Stade Thill, Hesperange

Crèche Alzingen, 12b rue de l'Ecole, Alzingen

Hall de Jardinage, 4 rue Nachtbann, Itzig

Camping, Alzingen

Park communal, Hesperange

Ecole Couvent, Howald

Beach Club, Alzingen



Repas sur roues

Un service « Repas sur roues » fonctionne pour les personnes âgées ou handicapées. Le but est d'assurer à ces personnes la livraison à domicile d'un repas chaud par jour. Les menus sont emballés et transportés dans des boîtes isothermes.

Le transport à domicile est assuré par l'administration communale.

Personnes de contact :

Romain Wagner

☎ 36 08 08 219

Thierry Kreins

☎ 36 08 08 288

Fax 36 08 08 210

Télé-Alarme

Secher Doheem

Vous vous sentez préoccupé(e) par l'âge ou une maladie ?
Votre famille et vos amis ne peuvent pas être avec vous en permanence ?

Etes-vous souvent seul(e) chez vous ?

Avez-vous peur de tomber, d'être tout(e) seul(e) ?

Le service Télé-Alarme vous offre plus de sécurité grâce à :

- un simple appareil qui est raccordé à votre poste de téléphone
- un émetteur d'alarme sous forme de bracelet ou de collier
- une équipe qui est toujours à votre disposition

26, rue J.F. Kennedy

☎ 26 32 66 1

L-7327 Steinsel

Fax 26 32 66-8209

D'Verbandskëscht

2, rue de Roeser

L-5865 Alzingen

☎ 26 36 26 02

Gesond.lu

Hesperange

380, route de Thionville

L-5884 Hesperange

Info et RDV

☎ 26 78 00 40

Fax 26 78 00 41

Hëllef Doheem Hesperange

Centre d'Aide et de Soins

283a, route de Thionville

L-5885 Hesperange

☎ 40 20 80-6300

Fax 40 20 80-6309

Help

183, route de Thionville

L-2611 Howald

☎ 26 64 99 69





CIPA HOWALD

(Centre Intégré pour Personnes Agées)

Situation

Le centre se situe sur le plateau Howald, rue du Couvent, loin de la circulation. Le centre est entouré d'un parc et on peut parler de situation privilégiée, puisque les habitants ont une vue magnifique sur la ville de Luxembourg. Des sentiers de promenade agréables dans les alentours immédiats offrent détente et repos.

Equipement

Le centre spacieux offre en tout 108 chambres simples et 6 chambres avec porte communicante. Les chambres ont une superficie de 30 m² et disposent d'une cellule sanitaire avec douche et WC et d'une kitchenette. L'équipement de base comporte, comme pour tous les centres SERVIOR, un lit de soins à réglage électrique avec table de nuit. Une armoire peut être mise à disposition sur demande. Des locaux fonctionnels et des salles de bains spéciales se trouvent à chaque étage. Des salles de séjour avec cuisine sont prévues pour des groupes de 10 habitants.

D'autres facilités du centre sont notamment:

- une cafétéria
- une chapelle
- une boutique
- un salon de coiffure
- un restaurant
- une salle de fêtes polyvalente
- une salle de gymnastique
- un salon de pédicure.

Il y a également des pièces pour la prise en charge de deux groupes socio-gérontologiques.

Offres

A côté des offres standard dans les domaines de l'assistance et des soins, ainsi que de l'Accueil Gérontologique, divers programmes d'animation sont prévus.

Les salles de séjour pour les groupes de 10 habitants sont particulièrement attrayantes. Ici les pensionnaires peuvent passer leur temps dans une atmosphère agréable et y exercer leurs hobbies ou autres activités.

Emplacement

48, rue du Couvent L-1363 Howald

☎ 26 844 844

courriel: cipa.howald@servior.lu

Stëftung Hëllef Doheem **FOYER HESPER KOPP**

Foyer de jour spécialisé pour personnes âgées.
Dans nos foyers de jours spécialisés, nous vous proposons une structure permettant un maintien des capacités individuelles : activités d'occupation individuelles ou en groupe, activités thérapeutiques, activités physiques en faveur de la rééducation et de la réadaptation sociale.

Heures d'ouverture lundi – vendredi de 8h30 – 18h00
48, rue du Couvent ☎ 26 84 46 01
L-1363 Howald Fax.: 26 84 46 09
hesperange@shd.lu

SENIOREN-TELEFON

Renseignements ☎ 2478-6000
www.luxsenior.lu





AMIPERAS

Président Margot Tremuth ☎ 36 83 10

Porte ouverte tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30
Centre Nicolas Braun (à côté de la Mairie)

AMICALE CIPA HOWALD

Président Mariette Eicher ☎ 27 99 47 13



RBS-CENTER FIR ALTERSFROEN

Afin de promouvoir le « life-long-learning » auprès des personnes au seuil de la retraite ou déjà sorties de la vie active, le service RBS propose un programme diversifié de séminaires, de formations et de manifestations et offre également la possibilité d'une activité bénévole qualifiée.

20, rue de Contern

L-5955 Itzig

☎ 36 04 78 1

Heures d'ouverture lundi – vendredi de 8h00 à 17h00

Adresse Postale B.P. 32, L-5801 Hesperange

Carte « aktiv 60+ »

Avec la Carte 60+, les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient de nombreux avantages auprès de partenaires commerciaux et autres prestataires d'activités pour seniors. Les seniors peuvent s'informer, sans obligation aucune, sur les offres de promotion de la santé et l'accès aux activités culturelles et sociales est facilité.



Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter:

Nadine Berchem ☎ 36 04 78 35

Joëlle Erpelding ☎ 36 04 78 36

E-mail : aktiv60@rbs.lu



CLUB SENIOR

Il existe actuellement 19 Clubs Seniors dispersés à travers le pays. Ceux-ci s'adressent à des adultes mûres dès l'âge de 50 ans qui anticipent et planifient leur transition vie active professionnelle vers une nouvelle vie tout aussi active mais dénuée de pression et contraintes. Outre l'opportunité de pouvoir nouer de nouveaux contacts, ils trouveront

ici un grand panel d'activités dans les domaines les plus variés : formation continue, sport, culture, développement social et solidaire. Ces structures offrent en somme le cadre idéal à toutes celles et ceux qui ont choisi de vivre une retraite heureuse et épanouie.

Envie d'en savoir plus ?

Alors, n'hésitez pas à contacter :

Annick Knepper : ☎ 36 04 78 44 ou knepper@rbs.lu



CIGL

(Centre d'initiative et de Gestion Local)

Hesper Geschirkëscht – Service de proximité

3, rue Jean Steichen

L-5868 Alzingen

☎ 24 83 61-1

Horaires

Assistance à domicile pour personnes de plus de 60 ans sur rendez-vous du lundi au vendredi de :
8h00 -12h00 et 13h00 -17h00

Quel est son but

offrir aux personnes âgées la réalisation de petits travaux et réparations à domicile

Quels sont ces « petits travaux et réparations à domicile »

- petits travaux de bricolage dans la maison
- travaux saisonniers : déblayer la neige, ramassage de feuilles)
- travaux de jardinage : tondre le pelouse, couper les haies, entretenir le jardin et les parterres, débroussailler, etc.
- entretien des lieux intérieurs et extérieurs, réparer quelques pavés, etc.
- petites rénovations en menuiserie, peinture et tapisserie
- petits travaux sanitaires : déboucher un siphon, réparer un robinet qui fuit, etc.
- électricité : changer une prise défectueuse, etc
- bricolage : réparer la courroie d'un volet, changer une serrure, etc.





Initiativ Liewensufank



20, rue de Contern L-5955 ITZIG

Fax: 36 61 34

Babyhotline : ☎ 36 05 98

Email : info@liewensufank.lu

L'Initiativ Liewensufank accompagne les futurs et jeunes parents pendant la période extraordinaire où ils fondent une famille en leur offrant des informations et des consultations compétentes ainsi que des cours en groupes. Nous sommes à votre écoute du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 ou par email : berodung@liewensufank.lu

Pour connaître les services offerts par « Initiativ Liewensufank », veuillez consulter le site internet :

www.liewensufank.lu

Remise en forme jeunes mamans: www.biennaitre.lu

Babysitting

Baby-Sitting an der Gemeng Hesper a.s.b.l.

- Vous cherchez un Baby-Sitter qualifié ?
- Vous avez besoin d'une aide extra-scolaire pour vos enfants à l'école fondamentale ?
- Vous voulez suivre une formation pour Baby-Sitters ?

Contact

☎ 691 238 130 ou 691 238 131

info@hesper-kanner.lu

Crèches / Assistantes parentales

- Vous recherchez des renseignements sur une structure d'accueil de votre choix au niveau communal ou régional ?
- des informations sur l'accueil socio-éducatif de vos enfants ?
- des détails sur le fonctionnement du Chèque-Service Accueil (CSA) ?

Consultez www.accueilenfant.lu

www.kannerbetreuung.lu



Chèques-service accueil

Le Chèque-service Accueil est une participation de l'État aux frais de garde et d'accueil des enfants, qui s'adresse à tous les enfants entre 0 et 12 ans qui résident au Luxembourg. Les résidents doivent effectuer leur demande d'adhésion au CSA auprès de leur commune de résidence.

Une carte d'adhésion appelée "my Card fir Kanner", sera envoyée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse aux parents dont les enfants sont bénéficiaires du chèque service-accueil. Cette carte permettra aux parents d'accéder à un certain nombre de fonctionnalités via le site "staark-kanner.lu". Les parents pourront notamment y consulter les factures et les décomptes mensuel du chèque-service accueil. Les parents dont les enfants bénéficient du programme d'éducation plurilingue pourront également, via ce portail, choisir les 6 semaines annuelles durant lesquelles le bénéfice des 20 heures gratuites n'est pas appliqué. Les parents trouveront également des informations et des ressources de nature pédagogique et didactique.

Pour en savoir plus :

www.accueilenfant.lu www.myguichet.lu



Renseignements

Chantal Bernard-Mockel

☎ 36 08 08 231

Martine Wagner

☎ 36 08 08 230

Allocation pour l'avenir des enfants

Conditions générales

L'allocation est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Sauf pour le mois de la naissance, les conditions pour l'octroi de l'allocation doivent être remplies au premier de chaque mois. Pour les travailleurs frontaliers ou intérimaires, la condition d'affiliation doit être remplie de façon prépondérante pour chaque mois (moitié du mois + 1 jour).

Le droit à l'allocation est maintenu jusqu'à l'âge de 25 ans accomplis pour les jeunes qui poursuivent à titre principal des études secondaires, des études secondaires techniques, un enseignement spécialisé, un apprentissage, une formation complémentaire ou préparatoire.



Les études devront être poursuivies sur place dans un établissement scolaire à raison de 24 heures par semaine. Les études par correspondance, le « e-Bac », les études à domicile et les cours du soir n'ouvrent PAS droit au maintien de l'allocation familiale au-delà de l'âge de 18 ans.

Les études universitaires ou supérieures n'ouvrent PAS droit au maintien de l'allocation familiale. Une aide pour ce genre d'études peut être demandée auprès du Cedies. L'allocation cesse à partir du mois suivant le décès de l'enfant bénéficiaire.

L'allocation n'est plus due à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant a atteint dix-huit ans, sauf s'il poursuit des études secondaires ou des études assimilées.

Congé parental

Le congé parental permet aux parents d'un enfant en bas âge d'interrompre leur carrière professionnelle ou de la réduire pour assurer une présence auprès de cet enfant à des moments importants de son développement, tout en ayant la certitude de retrouver leur poste de travail à la fin du congé.

Le congé parental peut être demandé aussi bien pour un enfant légitime, que naturel ou légitimé. Il est également dû en cas d'adoption d'un enfant.

La réforme du congé parental qui a été introduite au 1^{er} décembre 2016 accepte une flexibilisation des périodes de congé. Elle permet aux parents de choisir parmi des modèles de congé souples et adaptés à leurs situations professionnelles, tout en bénéficiant d'un revenu de remplacement. Le premier congé parental doit toujours être pris consécutivement au congé de maternité. Le deuxième congé parental, par contre, peut désormais être pris jusqu'aux 6 ans révolus de l'enfant. Il est maintenant possible pour les deux parents de prendre leur congé parental en même temps s'ils le souhaitent.

Toutes les informations détaillées concernant cette réforme se trouvent sur le site www.reforme-famille.public.lu.





LE GOUVERNEMENT
INVESTIT DANS
L'AVENIR DE NOS
ENFANTS

Les enfants
sont des apprenants **curieux**
et c'est pour cela que dès leur
plus jeune âge, un **environnement**
favorisant des expériences **variées**
et un apprentissage **stimulant**
est favorable à leur
développement.



MAISON DES JEUNES « JUGENDTREFF HESPER »

Adresse 365, route de Thionville
L-5885 Hesperange

Téléphone 26 36 02 88

Fax 26 36 02 86

www.jugendtreffhesper.lu

Courriel info@jugendtreffhesper.lu

Heures d'ouverture

Lundi	14h00 à 21h00
Mardi	14h00 à 21h00
Mercredi	14h00 à 21h00
Jeudi	14h00 à 21h00
Vendredi	14h00 à 21h00
Samedi	14h00 à 19h00

Jugend Treff

Hesper



Däi Jugendhaus

- eng Plaz fir sech auszetauschen, ze diskutéieren an zesummenzekommen
- eng Plaz wou ee sech kreativ kann ausdrécken
- eng Plaz fir sech auszeschwätzen a sech ze informéieren
- eng Plaz fir ze entdecken a sech opzemaachen
- a virun allem eng Plaz, wou déi Jugendlech Acteuren a Realisateure vun hire Projete sinn



Aktivitéiten

- Kulturell a sportlech Aktivitéiten
- Zesummekommen bei Spiller, Internet, Kicker, Dart, Billard, Spillkonsolen ...
- Extern Aktivitéiten: Kino, Karting-Sport, Musée, Schi fueren, Schlittschong fueren, Bowling spillen, Vakanzekolonien ...
- Kreativ Atelierien: Graffiti, Hip-Hop, Thai-Boxen, Taekwondo ...

Informatioun & Preventioun

- Broschüren,
- Hëllef bei der Sich fir eng Aarbechtsplaz,
- Hëllef beim Schreiwe vun engem CV oder Motivationsbréif,
- Aufgabenhëllef,
- Themenowender (Aids, Drogen, Alkohol ...)

myCard Jeunes



NOUVEAU

Titre de transport gratuit pour jeunes <25

Depuis le 1^{er} septembre 2017, les jeunes qui n'ont pas encore accompli les 25 ans et qui participent activement à une mesure dans le contexte d'une intégration socio-professionnelle de la formation adulte du Service de la Formation des adultes (SFA) ou à une mesure du Service national de la Jeunesse (SNJ) peuvent bénéficier d'une **myCard Jeunes** qui leur donne droit à la gratuité des transports publics.

myCard élève

Titre de transport gratuit pour les élèves du secondaire



La carte d'élève myCard du ministère vaut titre de transport pour les transports publics luxembourgeois. Afin d'offrir une mobilité sans limites aux jeunes élèves des établissements secondaires, la gratuité des transports publics luxembourgeois a été élargie.

La carte **myCard élève**, établie par les établissements secondaires, est acceptée en tant que titre de transport gratuit dans tous les moyens de transport public. En bénéficiant tous les élèves des lycées publics luxembourgeois, ainsi que des écoles privées et internationales, ne disposant pas encore de revenus propres, ainsi que les jeunes en formation. L'âge variera donc au cas par cas, sans pour autant dépasser les 25 ans accomplis. L'élargissement de la gratuité à tous les types de trajets apporte une réponse aux besoins de tous ces jeunes.

Les cartes ont une durée de vie de trois ans. Pour être valable comme titre de transport gratuit, la carte doit être validée par l'apposition d'un hologramme portant le millésime de l'année scolaire pour laquelle elle est utilisée. La période de validité est fixée pour chaque année scolaire du 1^{er} septembre au 30 septembre de l'année suivante. Les hologrammes respectifs sont fournis aux lycées en nombre suffisant pour attribution par le ministère.

Attention:

La gratuité du transport public n'est pas accordée au-delà de l'âge de 25 ans accomplis.

Informations complémentaires :

<http://portal.education.lu/mycard/>

Jugend Treff
Hesper



Office Social CELO
476, route de Thionville
L-5886 Hesperange

Secteurs Uschi Erasme : Howald,
Anne-Marie Probst : Hesperange,
Foyer 353, route de Thionville
Anna Marques : Alzingen, Itzig, Fentange
Foyer 412, route de Thionville
Foyer 299, route de Thionville

Permanences **Uschi Erasme**
☎ 36 08 08-480 (uniquement sur rendez-vous)
uschi.erasme@hesperange.lu
(lundi au vendredi)

Anne-Marie Probst
☎ 36 08 08 482 (uniquement sur rendez-vous)
anne-marie.probst@hesperange.lu
(lundi toute la journée, mardi, mercredi et vendredi matin)

Anna Marques
☎ 36 08 08 481 (uniquement sur rendez-vous)
anna.marques@hesperange.lu
(lundi au vendredi)

Secrétariat Marie-Paule Muller ☎ 36 08 08 - 201

Recette Thierry Kreins ☎ 36 08 08 - 288



PRIME D'APPROVISIONNEMENT

La prime est payée aux rentiers et aux personnes à revenu modeste qui habitent dans la Commune de Hesperange depuis au moins une année. En outre, les demandeurs doivent être chefs de ménage et profiter d'une allocation de vie chère (paiement annuel).

Renseignements Administration Communale de Hesperange
Accueil ☎ 36 08 08 1

ALLOCATION DE VIE CHERE

Conditions d'obtention de l'allocation de chauffage (Etat)

Cette allocation est une aide de l'Etat payable uniquement aux ménages à revenu modeste. N'étant pas fixée par une loi, son application est décidée d'année en année. Il s'agit d'une aide de l'Etat et non de la Commune. Les demandes sont à adresser au Fonds National de Solidarité. Le formulaire est disponible à la réception de la Mairie.

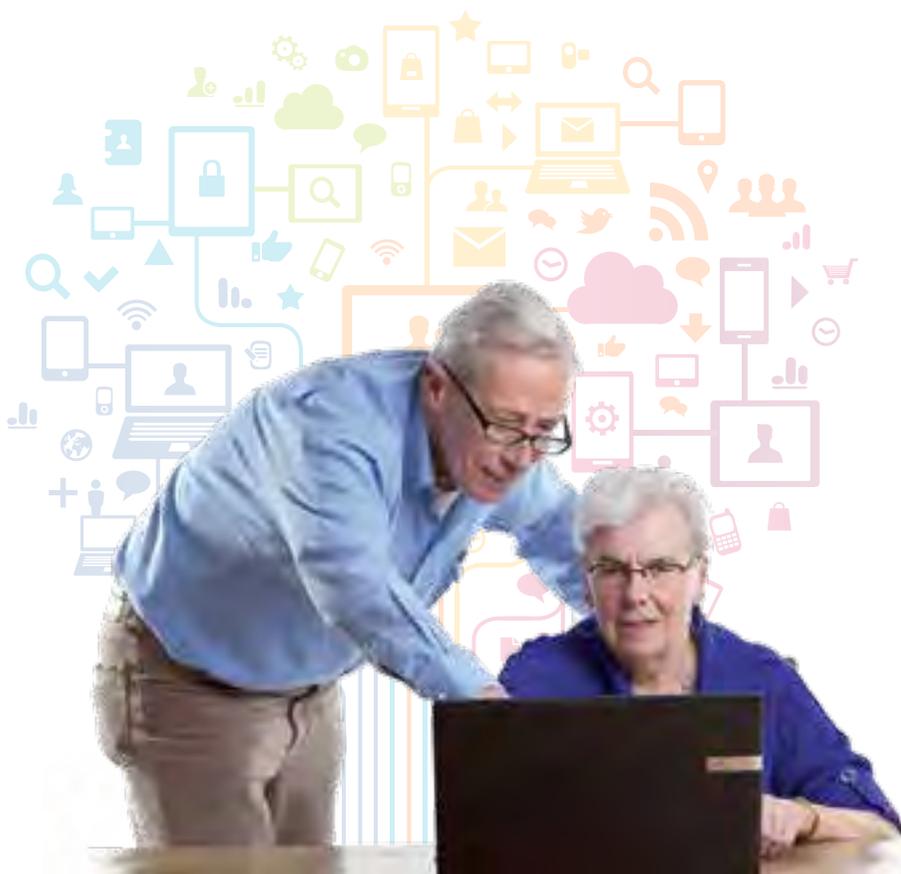


LA CIGLIOTHEIK I-SALON

L'objectif de l'i-salon est de permettre à la population d'accéder à l'outil informatique à des prix abordables. Ainsi, 9 ordinateurs sont disponibles pour surfer et apprendre. L'i-salon de la Cigliothéik propose également des cours en Word, Excel, Internetführerschäin ... ainsi que des cours individuels sur demande.

Adresse : 3, rue Jean Steichen
L-5868 Alzingen
☎ 24 83 61-1

Heures d'ouverture : 08h00-12h00 et de 12h30-16h30



CONVERSATION EN LUXEMBOURGEOIS

Le luxembourgeois est une des trois langues officielles du Grand-Duché de Luxembourg. Ce guide, riche de conseils pour votre escapade, vous permettra de vous exprimer dans la langue maternelle des Luxembourgeois. Vous serez alors beaucoup plus qu'un simple touriste.

Un guide de conversation du luxembourgeois original et facile contenant:

- Une partie grammaire pour vous initier aux structures de la langue et vous apprendre à construire vos propres phrases
- Une partie conversation pour communiquer facilement grâce aux mots clés et phrases types répartis dans 75 rubriques thématiques contenant le vocabulaire essentiel de la langue, complétée d'un lexique de plus de 2000 mots
- La prononciation de tous les mots et phrases en luxembourgeois

Pour commander ce guide allez sur:

www.toutesleslangues.com/luxembourgeois-de-poche.html

COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE

Dans une société de plus en plus multiculturelle, les compétences linguistiques sont essentielles et contribuent à une meilleure intégration de personnes de différentes origines et cultures.

La commune de Hesperange propose chaque année des cours de langue luxembourgeoise pour débutants et avancés. Les cours commencent toujours fin septembre/début octobre et se terminent en juin (60 heures). Les cours auront lieu une fois par semaine à raison de 1h30 (excepté pendant les vacances scolaires.) au Centre culturel et sportif de Howald. Les cours sont agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et portent le label de qualité.

A la fin de l'année scolaire un certificat délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est délivré à tous les élèves ayant participé à au moins 70% des cours.

Les fiches d'inscriptions sont insérées dans le bulletin communal "Buet" qui est distribué mi-juin à tous les ménages.



AIDES

Pour obtenir des informations sur les aides à la construction et rénovation des logements, il faut vous adresser au Ministère du Logement.

De très nombreuses explications et informations sont accessibles sur le site internet du Département du Logement, à l'adresse : www.logement.lu

COMMISSION DES LOYERS

Il existe auprès de l'Administration communale de Hesperange une « Commission des Loyers » qui peut être appelée tant par les locataires que par les propriétaires en cas de litige.

Procédure à suivre en cas de litige entre propriétaires et locataires

Les requêtes sont à introduire auprès du secrétaire de la Commission des Loyers de la Commune de Hesperange.

Personne de contact :

Nathalie Backes

☎ 36 08 08 371

VOUS AVEZ UN BIEN IMMOBILIER A LOUER ?

Profitez des avantages de l'Agence Immobilière Sociale !

- Loyer garanti
- Entretien et remise en état par nos soins
- Encadrement professionnel de l'occupant

Nous recherchons des logements inoccupés que nous prenons nous-mêmes en location afin de garantir le loyer au propriétaire et les mettons à disposition de personnes en situation de précarité ou à revenus modestes.

Avec nous, vous louez votre bien en toute sécurité !

- Chaque mois, votre loyer vous est viré par nos soins sur votre compte
- Notre équipe technique assure le contrôle et l'entretien régulier de votre bien
- L'occupant de votre logement reste encadré par une équipe de professionnels du domaine social durant toute la période du bail

Contactez-nous :

☎ 26 48 39 52

ou consultez notre site internet : www.ais.lu



VOUS AVEZ UN PROBLEME DE VOISINAGE ?

Bruits, plantations, dégradations, travaux, animaux, droit de propriété, etc. N'attendez plus ! Venez rencontrer un(e) médiateur(trice) à la commune !

- La médiation**
- est volontaire et confidentielle
 - favorise un climat de dialogue et de coopération lors d'un conflit de voisinage
 - permet de trouver une solution satisfaisante pour chacun
 - est gratuite pour les parties concernées, la commune prend en charge la rémunération du médiateur
 - peut être une alternative aux procédures judiciaires coûteuses
 - fait appel à la responsabilité des parties

Comment ça marche ? Chaque personne reçue dans le Service de Médiation bénéficiera d'une écoute individuelle et attentive. En fonction de vos besoins, le service mettra en place les démarches nécessaires à la gestion de votre conflit. Le Service de Médiation de la commune de Hesperange est à votre écoute.

Comment contacter le Service de Médiation ?

Laissez un message ainsi que vos coordonnées par mail à **mediation@hesperange.lu**
ou bien téléphonez au 36 08 08 499.

Un(e) médiateur(trice) vous contactera dans les plus brefs délais.



BETREIT WUNNEN FIR JONK LEIT

Objectif principal Le service a pour objectif d'accueillir et d'héberger de façon continue ou temporaire, plusieurs jeunes célibataires, hommes et femmes, âgés entre 18 et 30 ans, sans enfants à charge, se trouvant dans une situation de détresse.

Il offre un encadrement spécialisé et un accompagnement éducatif, psychologique et social adapté aux besoins individuels de l'utilisateur.

Le service vise par ses activités

- L'épanouissement personnel de l'utilisateur
- Le développement de ses capacités psychiques et sociales
- L'organisation autonome de la vie quotidienne
- L'insertion ou la réinsertion professionnelle
- L'intégration et la participation sociale

Critères d'admission

- Jouir des droits sociaux au Luxembourg
- Avoir un projet de vie concret (scolaire/apprentissage/mesure/emploi)
- Montrer de la motivation afin de mener à bout son projet individuel
- Coopérer avec le service Betreit Wunnen tout au long du séjour
- Être autonome et apte à prendre ses responsabilités au quotidien
- Accepter la mise en place ainsi que les conditions d'un projet de réinsertion sociale
- Besoin thérapeutique ponctuel, ne pas présenter de dépendance drogues/alcool ou problèmes psychiques graves

Comment nous joindre

par courrier:

Betreit Wunnen fir jonk Leit
470, route de Thionville, L-5886 Hesperange
Nouvelle maison :
406, route de Thionville, L-5884 Hesperange

par téléphone

Bureau: 26 36 02 77 Portable: 661 36 02 88

par mail

betreitwunnen@sej-hesper.lu

REEBOU

SYSTEME D'ECHANGE LOCAL



Le système multilatéral d'échanges de biens, services, savoirs et savoir-faire entre personnes d'une même communauté est régulé par une monnaie fictive : le Temps

Soit : 1 heure = 60 unités (quelle que soit la nature du service rendu)

p.ex. Alain tond la pelouse de Madeleine, Madeleine fait une course pour Mariette, Mariette prépare un gâteau pour Susie, Susie garde les enfants d'Hélène, Hélène donne un cours d'appui en allemand à Pedro, Pedro montre à Alain comment faire fonctionner son nouvel iPhone et ainsi de suite ...

La chaîne est ainsi créée...

Mode de fonctionnement

- Création d'une plateforme d'échange
- Chaque membre connecté s'inscrit, crée son compte et répertorie le type de services qu'il souhaite rendre et obtenir. Ceux qui disposent de leur propre compte sur la plateforme, gèrent eux-mêmes leurs débits-crédits de ...

Objectifs

- Promouvoir et / ou recréer les liens sociaux entre voisins et concitoyens (toutes générations et nationalités confondues) d'une même commune
- Combattre l'exclusion et l'isolement de certaines personnes (séniors, handicapés, étrangers, familles monoparentales ...)
- Maintenir et dynamiser la cohésion sociale en redécouvrant des valeurs fondamentales telles que la solidarité, l'entraide, le respect et la préoccupation sincère d'autrui...

**«Favoriser « l'être » plutôt que « l'avoir »
Nos différences individuelles font notre richesse**

Renseignements

☎ 36 08 08 440

Site internet : reebou.hesperange.lu

Courriel : info@reebou.hesperange.lu

SCHULLEBEN Einschulung
Schulgebäude

Musikschule
Auffangstrukturen

VIE SCOLAIRE Scolarisation
Bâtiments scolaires

Ecole de musique
Structures d'accueil



Au Grand-Duché de Luxembourg, la scolarité est en principe gratuite. Elle est obligatoire à partir de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'enseignement fondamental comprend 9 années de scolarité, réparties en 4 cycles d'apprentissage. Le 1^{er} cycle comprend une année d'éducation précoce dont la fréquentation est facultative et 2 années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire.

Les 2^e, 3^e et 4^e cycles suivants constituent l'enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a une durée de 2 ans.

SCOLARISATION (FACULTATIVE) D'UN ENFANT DE 3 A 4 ANS :

CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRECOCE)

L'éducation précoce s'adresse en principe à tous les enfants résidents au Grand-Duché de Luxembourg, âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

L'éducation précoce est une année scolaire facultative et gratuite. Il n'y a donc aucune obligation pour les parents d'y inscrire leurs enfants. Une fois ces derniers inscrits, les parents sont tenus d'assurer la présence de leurs enfants en classe.

Objectifs

L'éducation précoce encourage votre enfant

- à écouter et à parler, c'est-à-dire à communiquer
- à bouger
- à créer
- à s'exprimer
- à développer ses facultés et aptitudes



SCOLARISATION D'UN ENFANT DE 4 A 6 ANS : CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRESCOLAIRE)

L'éducation préscolaire ("d'Spillschoul" en luxembourgeois) s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. Elle comprend une période de 2 années dont la fréquentation est obligatoire et gratuite.

Pour être admis à l'enseignement préscolaire, l'enfant doit avoir été préalablement inscrit au registre de la population de la commune de résidence avec ses parents / la personne responsable.

SCOLARISATION D'UN ENFANT DE 6 A 12 ANS : CYCLES 2 A 4 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (PRIMAIRE)

Les 2^e (enfants de 6 et 7 ans), 3^e (enfants de 8 et 9 ans) et 4^e (enfants de 10 et 11 ans) cycles suivants constituent l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a en principe une durée de 2 ans.

Aux cycles 2 à 4, l'alphabétisation se fait en allemand, alors langue d'enseignement de toutes les branches, à l'exception du français. L'apprentissage du français commence au cycle 2.

Pour toute question supplémentaire prière de contacter :

Michel Donven	☎ 36 08 08 225
Chantal Bernard-Mockel	☎ 36 08 08 231
Martine Wagner	☎ 36 08 08 230

Equipe multiprofessionnelle :

1, rue Jos Paquet L-5872 Alzingen	☎ 36 01 69
--------------------------------------	------------



Ecole Alzingen

Cycle 1 (précoce et préscolaire)

Responsable de site:

Laurent Blum

☎ 36 08 08 239

20, rue de Syren

L-5870 Alzingen

☎ 36 85 16

☎ 36 85 95



Ecole Fentange

Cycle 1-4 (préscol.-6^e année)

Responsable de site:

Roger Hartz

GSM : 621 259 171

75, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange

☎ 36 94 41

☎ 36 94 41 - 41



Ecole Hesperange

Cycle 1-4 (précoce -6^e année)

Responsable de site:

Bernard Fontanaud

GSM : 691 712 060

9, rue de Bettembourg

L-5810 Hesperange

Cycle 1-4 : ☎ 36 08 08 - 500



Ecole Howald-Plateau

Cycle 1-4 (préscol.-6^e année)

Responsable de site:

Alain Hilger

GSM : 621 279 730

28, rue de l'École

L-1455 Howald

☎ 26 12 00 - 750

☎ 26 12 00 - 798



Ecole Howald-Couvent

Cycle 1 (précoce et préscolaire)

Responsable de site:

Tony Heiderscheid

GSM : 621 311 331

1, rue de la Redoute

L-2416 Howald

☎ 24 83 90 - 20



Ecole Itzig-Plateau

Cycle 1-4 (précoce -6^e année)

Responsable de site:

Paul Mangen

GSM : 621 279 731

2, rue de l'École

L-5957 Itzig

Cycle 1-4 : ☎ 36 70 44 - 703

☎ 36 78 81



Inspecteur de l'enseignement fondamental

Jean-Paul Welter

☎ 51 30 23 23

Président du comité des enseignants

Patrick Remakel

☎ 621 196 456

Cycle 1:

précoce + préscolaire

Cycle 2 – 4 :

1^{ère} – 6^e année d'études

ECOLE DE MUSIQUE

La commune de Hesperange offre les cours suivants :

- Initiation à la musique
- Formation théorique
- Formation vocale et cours de diction allemande
- Formation instrumentale



Renseignements

Chargé de la direction

☎ 36 08 08 234 (les jeudis et les vendredis)

Chantal Bernard, secrétaire

☎ 36 08 08 231

Adresse Ecole de Musique

1, rue de la Redoute

L-2416 Howald

à partir de l'année scolaire 18/19 :

96, rue de Bettembourg

L-5811 Fentange

☎ 24 83 90 80



**MUSEKS
SCHOUL**
GEMENG HESPER

Maison Relais « Reewiermercher »	20, rue de Syren Chargée de direction : ☎ 36 85 16 610	L-5870 Alzingen Zoé Scheffen Fax 36 85 95
Crèche « Jangeli »	397, route de Thionville Enfants âgés de 2 mois – 4 ans Chargé de direction : ☎ 26 36 16 17	L-5885 Hesperange Marcel Reeff Fax 26 36 16 20
Crèche « Charly »	12b, rue de l'Eglise Enfants âgés 2 mois - 4 ans Chargée de direction adj. : ☎ 26 64 09 1	L-5819 Alzingen Danielle Rapp
Maison relais « Heesprénger »	9, rue de Bettembourg Enfants âgés de 8 – 12 ans Chargée de direction : ☎ 36 08 08 550	L-5810 Hesperange Kathrin Geisen
Maison relais « Mini Heesprénger »	9, rue de Bettembourg Enfants âgés de 4 – 8 ans Chargée de direction : ☎ 36 08 08 570	L-5810 Hesperange Christiane Ralinger
Maison relais « Wissbei » et « Mini Wissbei »	1, rue de la Redoute Enfants âgés de 3 – 12 ans Chargée de direction : ☎ 24 83 90 70	L-2416 Howald Jennifer Back Fax 24 83 90 79
Maison relais « Holzwiermercher »	2, rue de l'Ecole Enfants âgés de 3 – 12 ans Chargée de direction : ☎ 36 70 44 730	L-5957 Itzig Fabienne Haan Fax 26 36 28 09
« Hesper beweegt sech » Secrétaire	Miguel Da Costa Natalie Fellerich	☎ 36 70 44 731 ☎ 36 70 44-729
Coordinateur général Secrétaire	Claude Gleis Christiane de la Hamette	☎ 36 70 44-728 ☎ 36 70 44-732



Crèche « Jangeli »



Crèche « Charly »



Maison relais Ecole Alzingen



Maison relais « Heesprénger »



Maison relais « Mini Heesprénger »



Maison relais « Wissbei »



Maison relais « Mini Wissbei »



Maison relais « Holzwiermercher »





Service religieux **Le samedi :**

18h00 : messe à Fentange (*toutes les 2 semaines*)

19h15 : messe à Alzingen (*toutes les 2 semaines*)

18h00 : messe à Itzig (*toutes les 2 semaines*)

Le dimanche:

10h45 : messe à Howald

Secrétariat paroissial

Hesper / Roeser / Weiler-la-Tour

2, rue de Bettembourg

L-3320 Bivange

☎ 36 75 96

permanence le lundi, mardi et vendredi
de 09h00 à 12h00



Hesperange



Alzingen



Howald



Fentange



Itzig

UMWELT

Abfall
Mülltonnen
Müllsäcke

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint Myenergy

ENVIRONNEMENT

Déchets
Poubelles
Sacs poubelle

Energyhesper.lu
Solarhesper.lu
Infopoint Myenergy





Adresse
Horaire

OEKO-CENTER HESPER (CENTRE DE RECYCLAGE)

1 rue Nachtbann L-5955 Itzig

lundi: fermé

mardi - vendredi: 12h30 - 18h30

samedi: 09h00 - 17h00

Renseignements ☎ 26 36 67 1

DECHETS ENCOMBRANTS

Renseignements ☎ 36 08 08 888

POUBELLES



Poubelle (noire) dechets ménagers 60 ltr 126 €/an

80 ltr 168 €/an

120 ltr 252 €/an

240 ltr 504 €/an

Container dechets ménagers 660 ltr 804 €/an

1100 ltr 1344 €/an

Poubelle (brune) déchets organiques 80 ltr 30 €/an

240 ltr 90 €/an

Poubelle (bleue) papier et carton 120 ltr 30 €/an

Poubelle (verte) verre bouteille 120 ltr 30 €/an

Renseignements ☎ 36 08 08 219 / 220

SAC POUBELLE JAUNE

volume 120 ltr 2,25 €/pièce

Points de vente sacs poubelle jaunes:

Howald Epicerie Luisi 41, av. Grand-Duc Jean

Station Service ARAL 256, rte de Thionville

Station Service TOTAL 235a, rte de Thionville

Hesperange Station Service Q8 468, rte de Thionville

Fentange Smatch 2, Op de Leemen

SAC BLEU (VALORLUX)

(Collecte des emballages ménagers PMC)

Sacs disponibles gratuitement à la réception de la Mairie et à l'Oeko-Center Hesper à Itzig

Téléchargement calendrier des déchets : www.hesperange.lu

Taxes communales: www.hesperange.lu/taxes-et-subsides

ENVIRONNEMENT

ENERGIESPARKONTO AUF ENERGYHESPER.LU

Für Sparfüchse und Klimaschützer:

Das Energiesparkonto auf Energyhesper.lu

Die Idee des Energiesparkontos ist simpel: Nur wer einen Überblick über den eigenen Energieverbrauch hat, kann Energie sparen. Deshalb funktioniert die Online-Plattform wie ein digitales Haushaltsbuch für den persönlichen Energieverbrauch. Egal ob es um Strom, Wasser, die Heizung oder das Auto geht – Verbraucher können alle ihre Energiedaten in dem Konto dauerhaft dokumentieren.

Das Prinzip funktioniert:

Eine unabhängige Studie hat den Spar-Effekt, den das Energiesparkonto auf seine Nutzer ausübt, bestätigt: 62 Prozent der Kontobesitzer werden zum Energiesparen ange-regt, 53 Prozent kaufen sich energieeffiziente Haushalts-geräte und 48 Prozent setzen konkrete Spartipps aus dem Konto im Alltag um. Je nachdem wie hoch der eigene Verbrauch ist, sparen die Nutzer so jedes Jahr mehrere hundert Euro.

Dieses kostenlose Energiesparkonto finden Sie auf

www.energyhesper.lu

Energiesparkonto verändert Verbraucherverhalten

Ein moderneres Design und eine intuitivere Bedienung machen Energiesparen noch leichter. Wer sich regel-mäßig mit seinem Energieverbrauch beschäftigt, wer die Entwicklung seines Verbrauchs in Diagrammen beobach-tet, der spart früher oder später von ganz allein, wie eine Studie des Instituts für ZukunftsEnergieSysteme von 2011 es belegt.

Damit ist das Konto ein wichtiges Hilfsmittel zum Energiesparen – mit dem Potenzial, den privaten Energieverbrauch und Kohlendioxidausstoß in Hesperingen stärker zu senken, als es die Regierung in ihren Klimaschutzzielen festgelegt hat.

Zusätzlich steht eine App für Android und iPhone zur Ein-gabe der Zählerstände zur Verfügung.





SOLARKATASTER HESPER AUF SOLARHESPER.LU

Rechnet sich die Installation einer Solaranlage auf meinem Dach? Rechnet sich die Installation einer Solaranlage auf meinem Dach?

Die Idee des Energiesparkontos ist simpel: Nur wer einen Die Sonnenenergie bietet ein nahezu unerschöpfliches Potenzial für die Erzeugung von Strom und Wärme. Dennoch wird nur ein kleiner Teil der geeigneten Dächer für die Gewinnung von Solarenergie genutzt. Investitionen in Solarstromanlagen sind eine Investition in die Zukunft. Sie leisten einen Beitrag zur Energiewende und tragen zum Klimaschutz bei. Wollen Sie erfahren ob das Dach Ihres Hauses zur Nutzung von Solarenergie geeignet ist, wieviel Strom über eine Photovoltaik-Anlage produziert werden kann oder welche Wärmemenge eine solarthermische Anlage erzeugen kann?

Das Solarkataster gibt Auskunft

Mit dem Solarkataster der Gemeinde Hesperingen können Sie sich mit wenigen Klicks anzeigen lassen, ob die Dachfläche Ihres Gebäudes für eine Photovoltaik- oder Solarthermieanlage geeignet ist. Das von Ihnen angefragte Gebäude erscheint entweder nach der Auswahl von Straße und Hausnummer im Auswahlfeld oder durch Bewegen und durch Hineinzoomen in der Karte selbst.

Erstinformationen in der Kartenansicht

Beim Überfahren des gesuchten Objekts mit der Maus erscheint eine kurze Information über die Eignung Ihres Daches zur Nutzung von Solarenergie. Durch eine farbliche Kennzeichnung der Gebäude wird sofort erkennbar, welche Dächer für Solarenergie geeignet sind. Die Farbe signalisiert den Grad der Eignung. Durch einen Klick auf die farbig markierte Fläche öffnet sich eine Maske in der Sie erste Informationen erhalten.

Fragen Sie eine kostenlose Beratung bei:

jeden 2. und 4. Mittwoch im Rathaus in Hesperingen.
Tel. 8002 11 90

MYENERGY

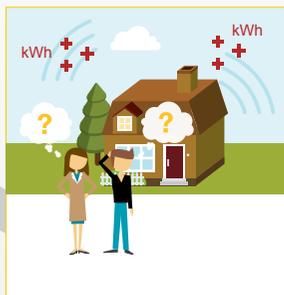
ENVIRONNEMENT



infopoint
myenergy

Conseil en énergie dans votre région

Vous souhaitez avoir des informations en matière d'énergie et de construction durable ?



Vous pouvez profiter d'un conseil personnalisé offert par un conseiller myenergy



HOTLINE : 8002 11 90 @ www.myenergy.lu

Sur rendez-vous uniquement

Un conseiller myenergy se déplacera chez vous ou dans l'infopoint proche de vous !



infopoint myenergy

Le service de conseil de base en énergie près de chez vous en partenariat avec votre commune.

Dans votre infopoint myenergy vous trouverez des renseignements sur :

- les énergies renouvelables
- les subventions
- le passeport énergétique
- le comportement énergétique
- l'efficacité énergétique et la construction durable

Ce service est financé par myenergy et votre commune.

Co-funded by the European Union



KlimaPakt
meng Gemeng engagéiert sech



Partenaire pour une transition énergétique durable



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable et de l'Infrastructure
Département de l'Environnement



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

TRANSPORT

Wohnbezirksstationieren
Bushalteplan
Busfahrplan

Vel'oh
City Mov'
Chargy

TRANSPORT

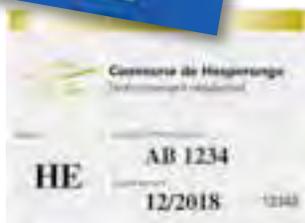
Parking résidentiel
Plan arrêts bus
Circler en bus

Vel'oh
City Mov'
Chargy





PARKING RESIDENTIEL



Parking résidentiel dans toutes les localités de la commune de Hesperange avec la vignette HE, à l'exception de la zone d'activité commerciale Howald, secteur ZA. Le stationnement pour véhicule sans vignette est limité à 2 ou 5 heures avec disque respectivement ticket selon indication sur les panneaux zonales ou de parking.

Chaque ménage a droit à un maximum de trois vignettes. La vignette résidentielle est valable pour l'année en cours. Les vignettes résidentielles seront renouvelées automatiquement tous les ans.

Chaque demande doit être accompagnée d'une copie de la carte d'immatriculation (carte grise).

Une vignette spéciale peut être sollicitée en cas d'une visite prolongée dans le cadre familial.

A partir du 1er mai 2018 une nouvelle réglementation sera en vigueur. Dans les rues suivantes au quartier résidentiel à Howald le stationnement est payant, excepté les résidents avec la vignette HE : Avenue Berchem, rue General Patton, rue du Couvent, rue Belle-vue, rue de la Redoute, rue Jos Felten, Cte des Rosiers, rue Ferdinand Kuhn, rue Marie Astrid, rue Ed. Oster, rue Eug. Welter, rue de l'Ecole, Place de l'Indépendance, rue du 9 mai 1944, rue August Scholer, rue Victor Beck, rue Neil Armstrong, Allée Drosbach.

Pour toute question supplémentaire, veuillez consulter notre site internet hesperange.lu ou contacter le secrétariat de notre service des Agents municipaux / gardes-champêtres:

Secrétariat

36 08 08 401
agent@hesperange.lu



CIPA 31

Rangwee
3 30 226

Jhangeli
144 170 171
172 175 176
177 192 193
194 195 196
226

Moureschanz
16 29 30
226 301

Bei der Kierch
3 166

Houwaldsbiërg
144 170 171
172 175 176
177 192 193
194 195 196
226

Gare Howald

Ronnebësch
16 26 29
30 226 301

Minsbësch
3

Holleschbiërg
144 166

Peternelchen
26

Waassertuerm
3

Wollfsmillen
144 170 171
172 175 176
177 192 193
194 195 196
226

op der Stierzel
16 29 30 166

Itziger Eck
144 166

Cité um Schloss
16 30
166

Sprätzenhaus
166 195 196

am Keller
144 166 170 171
172 175 176 177
191 192 193 194
226

Urbengsschlass
170 171 172 175
176 177 191 192
193 194 266 303

Duelemerbaach
195 196

Hiehl
195 196

Trapeneck
172 175 176
177 191 192
193 194 226
303

Fuertwee
195 196

Hondsbrëck
172 175 176
177 191 192
193 194 226
303

Réiserwee

Op de Leemen
195



PLAN ARRETS BUS



i Call Center
24 65 24 65

Heures d'ouverture :

Öffnungszeiten:

lu-ve / Mo-Fr

6h00 - 22h00

sa-di et jours fériés

Sa-So und Feiertage

8h00 - 20h00

internet
www.mobiliteit.lu

Tarifs nationaux
Nationale Tarife

1 mois / 1 Monat 50 €

1 jour / 1 Tag 4 €

2 hrs / 2 Std 2 €

RGTR 191 ne dessert pas

Hesperange Wollefsmillen

Hesperange Houwaldsbiérg

Howald Jangeli

LIGNES AVL / RGTR

Pour consulter les horaires :

www.mobiliteit.lu



Ligne AVL 03 L.T. Michel Lucius - Limpertsberg - Centre - Howald (AR)

Arrêts

Howald – Rangwee
Howald – 9 Mai 1944
Howald – Bei der Kierch
Howald – Minsbësch
Howald – Waassertuerm

Ligne AVL 16 Aéroport - Centre - Place de Paris - Rangwee - Z.A.C. Howald - Hesperange (AR)

Arrêts

Howald – Moureschanz
Howald – Ronnebësch
Howald – op der Stirzel
Hesperange – Cité um Schlass

Ligne AVL 26 Guillaume Kroll – Howald Peternelchen (AR)

Arrêts

Howald – Ronnebësch
Howald – Peternelchen

Ligne AVL 29 Gasperich/Howald P&R – Findel Cargo Center

Arrêts

Howald – Moureschanz
Howald – Ronnebësch
Howald – op der Stirzel

Ligne AVL 30 Limpertsberg – L.T. Michel Lucius - Hesperange (AR)

Arrêts

Howald Rangwee
Howald – Moureschanz
Howald – Ronnebësch
Howald – op der Stirzel
Hesperange – Cité um Schlass

Ligne AVL 31 Reckenthal - Centre - Gare centrale - Howald/CIPA (AR)

Arrêts

Howald - CIPA

Ligne RGTR 144 Itzig - Luxembourg - Neihäischen (AR)

Arrêts

Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbierg
Hesperange – Wollefsmillen
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Itziger Eck
Hesperange – Holleschbierg
Itzig – am Kiemert
Itzig – Kapell
Itzig – Kierch
Itzig – am Klouschter
Itzig – am Horra
Itzig – Hubertuspäad

NOUVEAU

Ligne RGTR 166 Geesseknäppchen - Itzig (AR) (courses scolaires)

Arrêts Luxembourg-Geesseknäppchen (S)
Howald – Kierch
Howald – Stirzel
Hesperange – Um Schlass
Hesperange – Sprätzenhaus
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Holleschbiërg
Itzig – Am Kiemert
Itzig – Kierch
Itzig – Klouschter
Itzig – Am Horra
Itzig – Dellbiërg
Itzig – Hubertuspad

Ligne RGTR 170 Luxembourg - Dalheim - Filsdorf (AR)

Arrêts Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbiërg
Hesperange – Wollefsmillen
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Gässel

Ligne RGTR 171 Luxembourg - Dalheim - Filsdorf (AR) (courses scolaires)

Arrêts Limpertsberg – L.T.C.
Limpertsberg – L.G.
Limpertsberg – Schuman
Luxembourg – Geesseknäppchen (S)
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Gässel

Ligne RGTR 172 Frisange P&R - Luxembourg - Kirchberg (A)

Arrêts Alzingen – Hondsbréck *
Alzingen – Trapeneck *
Hesperange – Urbengsschlass *
Hesperange – Am Keller *
Hesperange – Wollefsmillen *
Howald – Am Houwaldsbiërg *
Howald – Jhangeli *

Kirchberg - Luxembourg - Frisange P&R (R)

Howald – Jhangeli **
Howald – Am Houwaldsbiërg **
Hesperange – Wollefsmillen **
Hesperange – Am Keller **
Hesperange – Urbengsschlass **
Alzingen – Trapeneck **
Alzingen – Hondsbréck **



Ligne RGTR 175

Arrêts

Remich - Mondorf - Luxembourg (A)

Alzingen – Hondsbréck *
 Alzingen – Trapeneck *
 Hesperange – Urbengsschlass *
 Hesperange – Am Keller *
 Hesperange – Wollefsmillen *
 Howald – Am Houwaldsbiérg *
 Howald – Jhangeli *

Luxembourg - Mondorf - Remich (R)

Howald – Jhangeli **
 Howald – Am Houwaldsbiérg **
 Hesperange – Wollefsmillen **
 Hesperange – Am Keller **
 Hesperange – Urbengsschlass **
 Alzingen – Trapeneck **
 Alzingen – Hondsbréck **

Ligne RGTR 176

Arrêts

Luxembourg - Mondorf - Remich (AR) (coursés scolaires)

Limpertsberg – L.T.C.
 Limpertsberg – L.G.
 Limpertsberg – Schuman
 Luxembourg – Fond. Pescatore
 Luxembourg – Geesseknäppchen (S)
 Howald – Jhangeli
 Howald – Am Houwaldsbiérg
 Hesperange – Wollefsmillen
 Hesperange – Am Keller
 Hesperange – Urbengsschlass
 Alzingen – Trapeneck
 Alzingen – Hondsbréck

Ligne RGTR 177

Arrêts

Remich - Erpeldange - Mondorf - Luxembourg (A)

Alzingen – Hondsbréck *
 Alzingen – Trapeneck *
 Hesperange – Urbengsschlass *
 Hesperange – Am Keller *
 Hesperange – Wollefsmillen *
 Howald – Am Houwaldsbiérg *
 Howald – Jhangeli *

Luxembourg - Mondorf - Erpeldange - Remich (R)

Howald – Jhangeli **
 Howald – Am Houwaldsbiérg **
 Hesperange – Wollefsmillen **
 Hesperange – Am Keller **
 Hesperange – Urbengsschlass **
 Alzingen – Trapeneck **
 Alzingen – Hondsbréck **

* Arrêt pour laisser des voyageurs sans en prendre

** Arrêt pour prendre des voyageurs sans en laisser

Ligne RGTR 191 Geesseknäppchen - Hellange (AR) (courses scolaires)

Arrêts

Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Trapeneck
Alzingen – Hondsbréck

Ligne RGTR 192 Kirchberg - Luxembourg - Hassel (AR)

Arrêts

Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbiereg
Hesperange – Wollefsmillen
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Trapeneck
Alzingen – Hondsbréck

Ligne RGTR 193 Hassel - Geesseknäppchen - Hassel (AR) (courses scolaires)

Arrêts

Luxembourg – Geesseknäppchen (S)
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Trapeneck
Alzingen – Hondsbréck

Ligne RGTR 194 Sandweiler - Luxembourg - Bettembourg (AR)

Arrêts

Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbiereg
Hesperange – Wollefsmillen
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Trapeneck
Alzingen – Hondsbréck

Ligne RGTR 195 Kirchberg - Luxembourg - Fentange - Peppange (AR)

Arrêts

Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbiereg
Hesperange – Wollefsmillen
Hesperange – Sprétzenhaus
Fentange – Duelemerbaach
Fentange – Hiehl
Fentange – Fuertwee
Fentange – Op de Leemen

Ligne RGTR 196 Luxembourg - Val de Roeser (AR) (courses scolaires)

Arrêts

Limpertsberg – L.T.C.
Limpertsberg – L.G.
Limpertsberg – Schuman
Luxembourg-Geesseknäppchen (S)
Luxembourg – Gare Quai 103
Bonnevoie – Neufchâteau
Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbierg
Hesperange – Sprätzenhaus
Fentange – Duelemerbaach
Fentange – Hiehl
Fentange – Fuertwee

Ligne RGTR 226 Bertrange - Cloche d'Or - Howald - Alzingen (AR)

Arrêts :

NOUVEAU

Howald – Ronnebësch
Howald – Moureschanz
Howald – Rangwee
Howald – Jhangeli
Howald – Am Houwaldsbierg
Hesperange – Wollefsmillen
Hesperange – Am Keller
Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Trapeneck
Alzingen – Hondsbreëck

Ligne RGTR 301 Leudelage - Gasperich – Cloche d'Or - Thionville (F) (AR)

Arrêts :

NOUVEAU

Howald – Ronnebësch
Howald – Moureschanz

Ligne RGTR 303 Kirchberg - Hesperange - Cattenom (F) - Manom (F) (AR)

Arrêts :

Hesperange – Urbengsschlass
Alzingen – Trapeneck
Alzingen – Hondsbreëck



Comment réserver

Tarifs

Explications générales

Adapt³

FLEXIBUS

Circule sur l'ensemble du territoire de la Commune de Hesperange, du lundi au vendredi de 8h00 à 16h45
Composez gratuitement le numéro 621 830 830 au plus tard 30 minutes avant l'heure de départ souhaitée.
Prix du trajet : 1 €

ADAPTO

Le transport est destiné aux personnes en situation de handicap permanent et qui ont de ce fait une mobilité réduite telle qu'elles n'ont pas la possibilité de se déplacer de manière indépendante, ni par leurs propres moyens (voiture), ni par les transports publics existants. Le transport peut être utilisé pour des déplacements occasionnels. Sont susceptibles d'obtenir une carte d'accès :

- Les citoyens à mobilité réduite devant se déplacer en fauteuil roulant, rolator ou cadre de marche ;
- Les citoyens aveugles ou très malvoyants ;
- Les citoyens présentant une insuffisance respiratoire avec nécessité d'oxygène en permanence ou à domicile ;
- Les citoyens présentant une maladie démentielle ou une incapacité mentale ou intellectuelle telle qu'ils ne peuvent se déplacer en transports publics sans l'assistance d'une tierce personne.

NIGHT RIDER

Le Night Rider est un bus de nuit que vous pouvez utiliser à votre convenance, sans itinéraire ni arrêts déterminés. Le Night Rider circule tous les weekends le vendredi et samedi entre 18h et 5h du matin sur tout le territoire du Grand Duché.

Comment réserver

Tarifs

Renseignements

Le client peut réserver son transfert en ligne sur la page web jusqu'à 60 minutes avant l'heure de départ souhaitée à condition qu'il soit en possession d'une Night Card ou d'une carte de crédit valide. Le Night Rider peut également être réservé par téléphone via la hotline 9007 1010.

Night Rider Card (valable du 1.1. au 31.12.)
Adultes (à p. de 27 ans) : 80 €
Jeunes (jusqu'à 26 ans) : 40 €

Mme Sandra Dos Santos ☎ 36 08 08-205



Quand



LATENIGHTBUS (GRATUIT)

Kirchberg	Arrêt Alphonse Weicker	01h10	03h10
Clausen	Clausener Bréck - Quai 2	01h15	03h15
Luxembourg	Badeanstalt — Quai 2	01h18	03h18
Luxembourg	Hamilus — Quai 2	01h20	03h20
Lusembourg	Gare Centrale - Quai 102	01h25	03h25
Howald	Jangeli	01h30	03h30
Howald	Rue du 9 mai 1944	01h33	03h33
Howald	Moureschanz	01h37	03h37
Hesperange	Cité um Schlass	01h40	03h40
Fentange	Duelemerbaach	01h43	03h43
Fentange	An der Hiel	01h44	03h44
Fentange	Fuertwee	01h45	03h45
Alzingen	Hondsbréck	01h48	03h48
Alzingen	Trapeneck	01h49	03h49
Hesperange	Urbéngsschlass	01h50	03h50
Itzig	Am Horra	01h52	03h52
Itzig	Beim Klouschter	01h53	03h53
Itzig	Kierch	01h55	03h55
Itzig	Hubertuspad	01h57	03h57
Itzig	Kapell	01h59	03h59
Hesperange	Holleschbierg	02h01	04h01
Hesperange	Am Keller	02h04	04h04
Hesperange	Wollefsmillen	02h05	04h05

Aller : Lignes RGTR

Retour : Late Night Bus

circule uniquement les week-ends ve/sa et sa/di

ROLLIBUS

Les AVL offrent également le Rollibus - à réserver par téléphone au numéro 4796-2888 - qui s'adresse exclusivement aux personnes handicapées physiques, obligées de se déplacer en fauteuil roulant et, le cas échéant, à leurs accompagnateurs. Le chauffeur aide la personne handicapée pour monter et descendre du bus.

Heures de circulation:

- le vendredi de 07h30 à 22h00 (nocturne)
- les autres jours de la semaine, de 07h00 à 20h30
- les dimanches et jours fériés de 07h00 à 20h00

A titre de rappel, le Rollibus est réservé aux:

- personnes handicapées physiques, obligées à se déplacer en fauteuil roulant et habitant, soit la Ville de Luxembourg, soit une commune consentant à subvenir aux dépenses afférentes (prière de s'informer au préalable). Le service dans ces communes est seulement assuré en cas de disponibilité d'un bus, resp. d'accord en ce qui concerne les frais afférents.
- déplacements occasionnels, à l'exclusion de toute course à caractère régulier (transport domicile - lieu de travail/école et retour).

Le prix d'un voyage simple est de 1,50 € par personne (valide ou invalide). Le retour est à payer séparément.
Réservation par téléphone (4796-2888) 2 jours à l'avance (lu-ve : 8h00 - 17h00).

Desserte Rollibus: Ville de Luxembourg et communes de Bertrange, Hesperange, Leudelage, Niederanven, Sandweiler, Steinsel, Strassen et Walferdange.



mPass

Lancé en juillet 2009, cet abonnement annuel destiné aux salariés et commercialisé directement par le Verkeiersverbond auprès des entreprises, a pour objectif principal de sensibiliser à la fois les chefs d'entreprises et les salariés aux transports en commun.

Pour qui ?

Le mPass (Mobilitéitspass) est un titre de transport spécifique à tarif réduit destiné exclusivement aux salariés des entreprises / administrations établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

« mPass » c'est quoi ?

Le mPass est un titre de transport annuel valable pour un nombre illimité de voyages dans tous les moyens de transports publics au Luxembourg et dans les transports transfrontaliers à tarification nationale.

Fonctionnement

La commercialisation du mPass se fait sous forme d'une convention signée entre l'entreprise / administration requérante et le Verkeiersverbond. Elle est conclue pour une durée d'un an et est reconduite tacitement chaque année.

Validité

Le mPass est nominatif et est valable pendant une année. Dans les trains, il est seulement valable en deuxième classe.

1ère classe

En tant que détenteur d'un mPass, vous avez la possibilité de circuler en 1ère classe moyennant un supplément. Ce complément annuel valable sur tout le réseau national est vendu au prix de 220€ dans les centrales de mobilité ainsi que dans les guichets des CFL.



Quand Les stations sont accessibles 24h/24 et 7j/7

Où 4 stations :

- Howald-Plateau, rue Ferdinand Kuhn
- ZAC Howald, rue des Scillas
- ZAC Howald, rue Petermelchen
- Hesperange, Cité Um Schlass

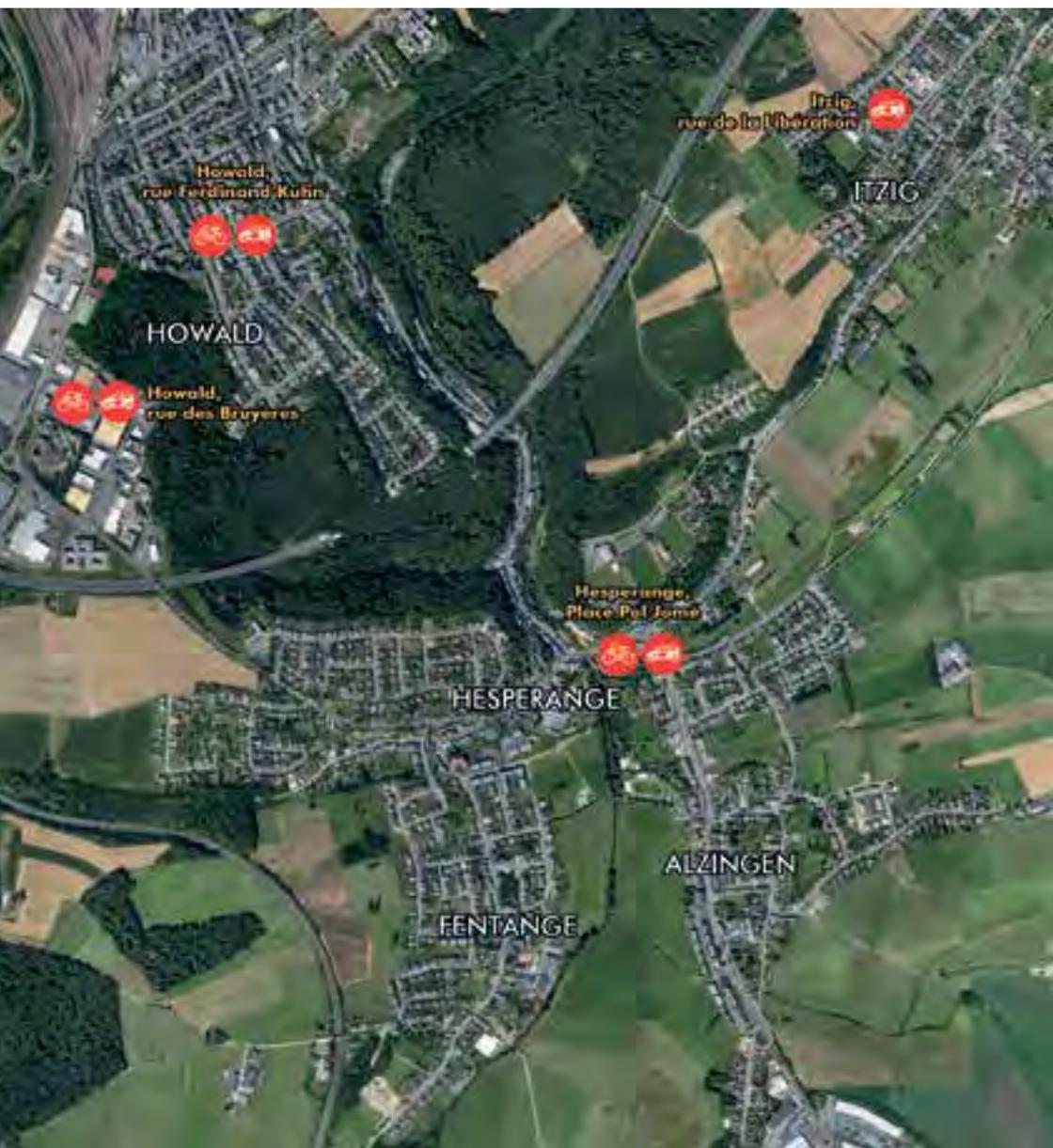
Informations www.veloh.lu

HOTLINE 800 611 00



vel'OH!





City Mov', le service de mobilité durable au cœur de la Commune de Hesperange.

Quand Le service City Mov' propose des voitures et des vélos électriques disponibles 24h/24, 7j/7

Où 3 stations combinées car & e-bike sharing :

- Hesperange , place Paul Jomé
- Howald, rue des Bruyères
- Howald, rue Ferdinand Kuhn

+ 1 station carsharing
■ Itzig, rue de la Libération

Les inscriptions se font auprès de l'administration communale de Hesperange .

Plus de renseignements www.hesperange.citymov.lu

HOTLINE 27 620 620



A la fin de l'année, le service "City Mov" sera remplacé par le système de la Ville de Luxembourg "Vel'oh"





Vous voulez devenir client et profiter du réseau Chargy ?

HESPERANGE WELCOMES CHARGY!

Rien de plus simple : Pour pouvoir recharger votre voiture électrique ou plug-in hybride sur les bornes Chargy, vous devez souscrire un contrat avec un fournisseur de service de charge au Luxembourg.

L'accès aux bornes Chargy se fait simplement via la mKaart du Verkéiersverbond qui vous sera remise par votre fournisseur de service de charge. Si vous êtes déjà en possession d'une mKaart, votre fournisseur de service de charge vous rajoutera le produit Chargy directement sur celle-ci.

Profitez de la plateforme MyChargy

Votre contrat vous donnera aussi accès à la plateforme MyChargy qui propose les fonctionnalités suivantes :

- carte interactive du réseau avec toutes les bornes indiquant leur statut (libre, occupé, hors service) ;
- réservation en ligne d'une borne de charge (max. 2 réservations simultanées) ;
- calcul du trajet et navigation vers la borne de votre choix ;
- notification lorsque la charge de votre véhicule est terminée ;
- consultation de vos consommations électriques ;
- téléchargement de toutes les informations nécessaires pour la gestion.



Bornes de recharge CHARGY

Alzingen	Rue Nicolas Wester (Parking)
Fentange	Op der Sterz (Parking)
Hesperange	Place Pol Jomé (Parking)
Howald	Rue de la Redoute (Parking) Avenue Gr.-Duc Jean (Parking)
Itzig	Rue de la Libération (Parking) Rue de Hesperange (Parking v-à-v église)

Pour plus d'informations, consultez notre site www.chargy.lu ou notre page Facebook.

NOUVELLE GARE PERIPHERIQUE A HOWALD



Lignes CFL desservant la Gare Howald:

Ligne 60 : Luxembourg – Esch/Alzette – Pétange – Rodange (AR)

Ligne 90 : Luxembourg – Nancy (F) (AR)

Pour plus d'informations : www.cfl.lu



ANSCHLÜSSE

Wasser
Gas
Elektrizität

TV
Telefon

RACCORDEMENTS

Eau
Gaz
Electricité

TV
Téléphone







Afin de garantir l'approvisionnement de votre nouveau logement en eau, gaz et électricité dès votre emménagement, vous devez, environ 8 jours avant le changement de domicile, prévenir les différents services.

Eau Si vous déménagez à la Commune de Hesperange, la fourniture d'eau incombe aux services communaux. Ce service se chargera de la lecture des compteurs pour établir le décompte définitif de la consommation d'eau. Les fournitures d'eau sont facturées par l'Administration Communale de Hesperange moyennant une lecture semestrielle, suivie chacune d'un décompte. Ce décompte est basé sur les quantités réellement consommées, déterminées lors de la lecture des compteurs d'eau.

Il est indispensable que l'agent de la commune ait accès aux compteurs d'eau pour l'établissement du relevé semestriel. Au cas où vous seriez absent lors de son passage, il dépose une carte-réponse dans votre boîte aux lettres. Si vous omettez de la renvoyer, l'administration sera contrainte à procéder à une estimation de votre consommation d'eau.



Creos est le gestionnaire des réseaux d'électricité et de gaz naturel dans votre commune. Ainsi, c'est Creos qui est en charge de la planification, de la réalisation, de l'extension et de l'entretien des réseaux d'électricité et de gaz naturel.

Dépannage 24h/24 - 7j/7

■ Electricité 8002 9900

■ Gaz naturel 8007 3001

Raccordement aux réseaux

■ Electricité 2624 8721

■ Gaz naturel 2624 8727

Lecture compteurs

■ Electricité & gaz naturel 2624 8724

Antenne collective

Contactez la société Eltrona

☎ 49 94 66 -1

Télé vun der Poste

Info et commande : ☎ 8002 - 8888

Téléphone

Raccordement au téléphone : Contactez le Centre des

Télécommunications des P&T : ☎ 8002 - 8004





FREIZEIT Sportsvereine
Kulturvereine
Diverse Vereine

Spielplätze
Sportliche Infrastrukturen
Tourismus

LOISIRS Associations sportives
Associations culturelles
Associations diverses

Aires de jeux
Infrastructures sportives
Tourisme





ASSOCIATIONS SPORTIVES

Indiaca Jumpers
Vélo-Club "Le Guidon" Alzingen
Volley-Ball Club Fentange
Keeleclub U.P.D.B. Fenteng
Basket-Ball Club Telstar
Klôterclub Hesperange
Sportfëscher Hesperange
F.C. Swift Hesperange
Kéleclub "Castle Team"
Société de Tir Hesperange
Vétérans "F.C. Swift Hesper"
Karate Club Hesperange
Kayak Club Hesper
Tennis-Club Howald
Dësch-Tennis Howald
Tennis-Club Itzig
Fiederball Club Itzig
Footing Club Itzig
F.C. Blô-Wäiss Itzig
Laftreff Hesper asbl

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Société Chorale Alzingen
Slovensko Društo "Snežnik"
Chorale "Cantabile" Fentange
Chorale Infantine "Les Alouettes"
Harmonie Municipale Hesper
Geschichtsfrënn v.d. Gemeng Hesper
Club 93 Amitiés Bulgaro-Luxembourg
Société Chorale Howald
Fanfare Itzig
Société Chorale Itzig



ASSOCIATIONS DIVERSES

Fraen a Mammen Fentange/Alzingen

Lokalverein Fentenger Baueren

Spuerveräin Fent'Henger

Supporter-Club "ALLEZ SWIFT"

Croix-Rouge -Section Hesperange

Foyer de la Femme - Hesper

A.P.E.H. Hesperange

Commission des Jeunes F.C. Swift Hesper

Entente des Sociétés Hesper

Coin de Terre et du Foyer

Service d'Incendie et de Sauvetage

Klimawelt

Päerdsfrënn Uelzechtdall

Vétérans "F.C. Swift Hesper"

Babysitting an der Gemeng Hesper

Syndicat d'Initiative Hesperange

Spuerveräin Schlassmouk

Fraen a Mammen Howald

Association Orthodoxe "Ozren"

Guides et Scouts Don Bosco

Frënn v. d. Scouten a Guiden

Syndicat d'Initiative Howald

Equipe vum Bazar Izeg

Entente des Sociétés Itzig

Daflux asbl

Frënn vun der Izeger Musek

Plus de renseignements sur les associations :

Mairie de Hesperange

Paul Kridel

 36 08 08 203

paul.kridel@hesperange.lu

www.hesperange.lu

	Kids Corners	Youth Corners
Alzingen	Lotissement Seitert Camping Alzingen Ecole primaire, Alzingen	Terrain de foot, rue Seitert Terrain de foot, rue de Syren
Fentange	Rue de Bettembourg Ecole primaire, Fentange Op der Sterz Op den Aessen Op der Hobuch	Parc de sports et loisirs
Hesperange	Lotissement um Schlass (1) Lotissement um Schlass (2) Rue Camille Mersch Ecole primaire Hesperange	Terrain de beach volley, Parc communal Terrain de pétanque, Parc communal Terrain de foot, Parc communal Terrain de foot, Cité um Schlass Terrain de beach volley, Holleschbierg Piste cyclocross, Holleschbierg "Hobbyland", Ecole primaire Hesper Beach-Club Hesper, Parc communal (été)
Howald	Parc Communal Howald Ecole préscolaire Howald Ecole primaire Howald Rue Ernest Beres Château d'eau, Howald Rue Auguste Scholer	« Hobbyland » Ecole préscol./primaire Terrain synthétique Parc communal Howald
Itzig	Ecole primaire, Itzig-Plateau Rue de la Libération Lotissement Kreuzfeld Cité Bernard Simminger	Terrain synthétique, Itzig-Plateau « Hobbyland » Ecole prim. Itzig-Village





Fentange hall sportif
responsable de site : Roger Hartz
☎ 621 259 171

Hesperange hall sportif
stade Alphonse Theis
☎ 26 36 11 36
terrain Robert Thill
terrain synthétique
responsable de site : Alain Pfister
☎ 26 36 63 20

Howald hall sportif
responsable de site : Alain Hilger
☎ 621 279 730
terrain de tennis
☎ 40 70 22

Itzig hall sportif
responsable de site : Paul Mangen
☎ 621 279 731
stade Albert Kongs
☎ 36 95 12
terrain synthétique
terrain de tennis



Hesper Beach Club





Camping Alzingen

Situé au parc communal, avec les ruines du château de Hesperange en arrière-plan, le « Camping Bon Accueil » a de nombreux atouts pour satisfaire le campeur le plus exigeant.

Avec ses installations sportives (terrain de beach-volleyball, piste de pétanque, piste de skate-board, terrain de foot/ basket) à proximité, une piste cyclable qui suit le long de la vallée boisée de l'Alzette menant vers le centre de la ville de Luxembourg, ses circuits autopédestres ou encore les pistes de randonnées en vélo, toutes les conditions sont réunies pour un séjour réussi et revigorant.

Le parc communal est également le théâtre de bon nombre de manifestations culturelles durant les mois d'été.

☎ 36 70 69



Beach Club

En été, le Beach Club Hesper met à disposition des visiteurs un espace de détente comprenant un chalet-buvette/ restaurant, une plage avec piscine ainsi qu'un terrain de beach-volleyball et une piste de pétanque.



KIOPA KIOSK AM PARK

De la musique, de la danse et du théâtre sont notamment proposés sur le Kiopa, une scène installée dans le parc communal pendant les mois d'été. L'objectif est de guider les visiteurs à travers le parc, notamment par le biais de promenades culturelles ouvertes à tous.

SENTIERS PEDESTRES

Fitness parcours « Emile Zahlen » : 4,7 km

Piste cyclable de 10 km reliant Hesperange à Luxembourg-Grund

Circuit autopédestre Hesperange : 4,8 km

Circuit autopédestre Itzig : 8,3 km

Sentier didactique Hesper Nord : 9,9 km

Sentier didactique Hesper Sud : 6,7 km

Sentier didactique Itzig : 10,6 km

Sentier didactique « Dupont » : 3,5 km

Sentier didactique Howald : 4,3 km

Circuit autopédestre Hesperange/Bivange : 12,4 km

www.hesperange.lu/tourisme/circuits-autopedestres



VERSCHIEDENES

Kommunale Subventionen
Hunde

Bürgerportal
Notizen

DIVERS

Subventions communales
Chiens

Portail citoyens
Notes





SUBVENTIONS COMMUNALES

Subvention écologique

Réservoir pour collecte d'eau de pluie

- Capacité min. de 2.000 l pour alimenter la chasse d'eau 25 % du coût effectif avec un maximum de 750 EUR
- Capacité minimum de 2.000 l pour besoin d'arrosage du jardin 12,5 % du coût effectif avec un maximum de 375 EUR

Subvention enseignement

Prime d'encouragement

pour les élèves domiciliés dans la commune (postprimaire)

- 50 EUR en cas de réussite de l'année scolaire
- 100 EUR en cas de réussite à l'examen de fin d'études

Subventions universitaires

pour les élèves domiciliés dans la commune

Bachelor	Subside : 600 €
Master	Subside : 400 €
Brevet de technicien supérieur	Subside : 400 €

Renseignements

Frank Zeimes ☎ 36 08 08 208

Subventions sociales

Prime d'approvisionnement

30% du montant de l'allocation de vie chère.

Dernier délai : 31 mars de l'année suivante.

Prime de construction ou d'acquisition

(Le demandeur doit déjà être bénéficiaire d'une prime de l'État)

- Prime de base 750 €
- avec 1 enfant à charge 870 €
- avec 2 enfants à charge 1.120 €
- avec 3 et plus enfants à charge 1.500 €





DECLARATION D'UN CHIEN

Tout chien doit être identifié électroniquement par un vétérinaire agréé qui applique sur le côté gauche du cou du chien une micro puce porteuse d'un numéro d'identification. Cette identification est obligatoire.

Tout chien doit être déclarée par la personne physique ou morale qui en a la détention à l'administration communale de la commune de résidence du détenteur. La déclaration du chien est à faire, contre récépisse, dans les quatre mois qui suivent la naissance du chien. A cet effet, le détenteur du chien doit remettre à l'administration communale :

- un certificat, délivré par un vétérinaire agréé, attestant l'identification de la race ou du genre et l'identification électronique du chien ainsi que sa vaccination antirabique en cours de validité
- une pièce attestant qu'un contrat d'assurance a été conclu avec une société agréée ou autorisée à opérer au Grand-Duché de Luxembourg garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Taxe chiens

Zone de liberté pour chiens



La taxe annuelle s'élève à 35 €.

Une « zone de liberté pour chiens » a été aménagée dans le parc communal. A l'intérieur de ces zones les chiens sont dispensés d'être tenus en laisse. Toutefois dans ces zones, les détenteurs des chiens sont néanmoins obligés de garder leur chien sous contrôle et de le reprendre en laisse en cas de besoin.

Une 2e « zone de liberté pour chiens » fonctionnera à Fentange « Op de Leemen ».

Vétérinaires

Tom Angel 28, rue de Syren L-5870 Alzingen
☎ 36 98 07

Georges Gillen 28, rue de Syren L-5870 Alzingen
☎ 36 98 07

Nicole Demuth-Jorgensen 16, rue Eug. Welter L-2723 Howald
☎ 27 48 90 97

<http://www.guichet.public.lu/fr/index.html>

Impôts/taxes Qu'il soit résident ou frontalier, le contribuable est soumis à certaines dispositions fiscales qui entraînent des formalités auprès de diverses administrations. Les procédures fiscales détaillées dans cette rubrique sont axées sur l'imposition des revenus salariés ou l'achat d'un véhicule à l'étranger.

Travail/emploi Qu'il soit résident, frontalier, ressortissant européen ou d'un pays tiers, le salarié est soumis à certaines dispositions du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du droit fiscal. Le statut de salarié confère des droits, mais également des obligations occasionnant des démarches tout au long de la vie professionnelle, aussi bien auprès de l'employeur que des différents organismes ou administrations compétents.

Famille Chaque ligne de vie d'un individu se caractérise par différentes étapes auxquelles il est confronté au cours de son existence (mariage, naissance, séparation, décès, etc.). Lors de toutes ces différentes situations de vie, l'individu est amené à effectuer certaines démarches auprès d'interlocuteurs divers et variés.

Enseignement/Formation Cette rubrique présente le système éducatif ainsi que les démarches liées à l'inscription dans les différents établissements scolaires.

Citoyenneté Outre l'obtention des papiers d'identité, cette rubrique détaille aussi les procédures relatives à l'exercice de certains droits civils et politiques. Au niveau du système électoral les ressortissants non luxembourgeois peuvent participer, sous certaines conditions, aux élections communales et/ou européennes.

Logement Cette partie du Guichet informe tant sur les démarches liées à la construction et à la location (du point de vue du locataire et du propriétaire) d'un immeuble que sur l'ensemble des mesures étatiques existantes en matière de logement. En effet, une vaste palette d'aides étatiques a été mise en place afin d'encourager les initiatives individuelles pour la construction et l'amélioration de logements.

Transport/Mobilité Cette thématique rassemble les démarches liées à l'utilisation des différents moyens de transport (publics ou individuels) au Luxembourg : cartes de transports (types d'abonnement annuel, etc.), permis de conduire (obtention ou transcription), immatriculation d'un véhicule motorisé, etc.

Santé/Social Les prestations de l'assurance maladie-maternité, accident, pension ainsi que les prestations sociales sont développées dans cette rubrique, afin de guider le citoyen dans ses démarches au quotidien.





NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing, separated by a vertical red line down the center of the page.







www.hesperange.lu